



GYMNAS E DU
SOIR

Présentation



La maturité
gymnasiale

Lausanne – 2009



Le Gymnase du Soir

■ Direction

M. Olivier Maggioni Directeur

■ Administration

Mme Gisèle Mohler Assistante de direction

■ Association du Gymnase du Soir

M. Patrick-R. Monbaron Président du Comité de direction de l'Association

■ Secrétariat

Ouvert du lundi au jeudi, de 14 h à 20 h.

■ Coordonnées

Adresse Gymnase du Soir, av. de Provence 26-28, 1007 Lausanne
Tél. 021 316 09 76
Mail info@gymnasedusoir.ch
Site internet www.gymnasedusoir.ch

Partie I. Présentation du Gymnase du Soir

Informations générales

| | |
|---|-----------|
| 1. L'histoire | 9 |
| 1965 Un rôle clairement défini dès l'origine | 9 |
| 1990 Le 25 ^e anniversaire | 9 |
| 2005 Le 40 ^e anniversaire, un livre et un film | 10 |
| 2009 Le nouveau cap de la maturité gymnasiale | 11 |
| 2. Un engagement mutuel | 12 |
| Pour les enseignants | 12 |
| Pour les élèves | 12 |
| 3. Les conditions d'admission | 13 |
| 4. Les épreuves de connaissance | 14 |
| 4.1 Français | 14 |
| 4.2 Mathématiques | 15 |
| 4.3 Anglais | 17 |
| 4.4 Allemand | 17 |
| 4.5 Italien | 18 |
| 5. Les conditions de promotion | 19 |
| 6. Les conditions d'obtention de la maturité | 21 |
| Le règlement | 21 |
| Le travail de maturité | 22 |
| 7. L'écolage | 24 |
| Les finances de cours | 24 |
| Les bourses d'étude | 24 |
| 8. Les informations pratiques | 25 |
| L'année scolaire | 25 |
| L'organisation et la fréquentation des cours | 25 |
| Les absences lors d'épreuves et les congés | 26 |
| La fraude et le plagiat | 26 |
| Attitude et comportement | 26 |
| Le tableau d'affichage | 27 |
| Les locaux | 27 |
| Les attestations et les cartes de légitimation | 27 |
| Les adresses utiles | 27 |

Partie II. Plan d'études de la maturité gymnasiale

Objectifs

| | | |
|----------|---|-----------|
| | Préambule | 31 |
| 1 | Langues | 32 |
| 1.1 | Français – Langue première | 32 |
| 1.2 | Langues vivantes – Allemand, italien, anglais, espagnol | 33 |
| 1.2.1 | Allemand – Langue deuxième | 34 |
| 1.2.2 | Italien – Langue deuxième | 35 |
| 1.2.3 | Italien – Option spécifique | 35 |
| 1.2.4 | Anglais – Langue troisième | 35 |
| 1.2.5 | Espagnol – Option spécifique | 36 |
| 2 | Mathématiques et sciences expérimentales | 37 |
| 2.1 | Mathématiques | 37 |
| 2.2 | Chimie – Discipline fondamentale | 37 |
| 2.3 | Biologie – Discipline fondamentale | 38 |
| 2.4 | Biologie-Chimie – Option spécifique | 39 |
| 2.5 | Physique – Discipline fondamentale | 40 |
| 2.6 | Physique – Option complémentaire | 41 |
| 3 | Sciences humaines | 42 |
| 3.1 | Géographie – Discipline fondamentale | 42 |
| 3.2 | Géographie – Option complémentaire | 43 |
| 3.3 | Histoire – Discipline fondamentale | 43 |
| 3.4 | Histoire – Option complémentaire | 44 |
| 3.5 | Economie et droit | 44 |
| 3.6 | Introduction à l'économie et au droit – Discipline fondamentale | 46 |
| 3.7 | Economie et droit – Option spécifique | 47 |
| 3.8 | Philosophie – Discipline fondamentale | 48 |
| 3.9 | Philosophie – Option complémentaire | 48 |
| 4 | Arts | 49 |
| 4.1 | Arts visuels – Discipline fondamentale | 49 |
| 4.2 | Musique – Discipline fondamentale | 50 |

Partie III. Plan d'études de la maturité gymnasiale

Dotation horaire et programme

| | | |
|----------|---|-----------|
| | Un cursus sur 4 ans | 55 |
| 1 | Langues | 56 |
| 1.1 | Français – Langue première | 56 |
| 1.2 | Allemand – Langue deuxième | 57 |
| 1.3 | Italien – Langue deuxième | 58 |
| 1.4 | Italien – Option spécifique | 59 |
| 1.5 | Anglais – Langue troisième | 60 |
| 1.6 | Espagnol – Option spécifique | 60 |
| 2 | Mathématiques et sciences expérimentales | 62 |
| 2.1 | Mathématiques | 62 |
| 2.1.1 | Niveau standard | 62 |
| 2.1.2 | Niveau renforcé | 63 |
| 2.2 | Chimie – Discipline fondamentale | 64 |
| 2.3 | Biologie – Discipline fondamentale | 64 |
| 2.4 | Biologie-Chimie – Option spécifique | 65 |
| 2.5 | Physique – Discipline fondamentale | 66 |
| 2.6 | Physique – Option complémentaire | 68 |
| 3 | Sciences humaines | 70 |
| 3.1 | Géographie – Discipline fondamentale | 70 |
| 3.2 | Géographie – Option complémentaire | 71 |
| 3.3 | Histoire – Discipline fondamentale | 71 |
| 3.4 | Histoire – Option complémentaire | 72 |
| 3.5 | Introduction à l'économie et au droit – Discipline fondamentale | 73 |
| 3.6 | Economie et droit – Option spécifique | 73 |
| 3.7 | Philosophie – Discipline fondamentale | 74 |
| 3.8 | Philosophie – Option complémentaire | 74 |
| 4 | Arts | 75 |
| 4.1 | Arts visuels – Discipline fondamentale | 75 |
| 4.2 | Musique – Discipline fondamentale | 75 |



Partie I

Présentation du Gymnase du Soir Informations générales

1. L'histoire

■ 1965 : un rôle clairement défini

En 1965, la création du Gymnase du Soir se voulait un «aménagement d'ordre social», selon la formule de M. André Lasserre, conseiller communal et auteur de la motion de 1963 qui a permis la naissance de notre institution. Il est vrai que, dans les années soixante, le mérite scolaire, les aspirations académiques ainsi que les projets professionnels des jeunes et de leur famille étaient largement subordonnés à leur origine sociale.

Depuis lors, les mentalités ont évolué. Les études se sont fortement démocratisées. Malgré ces changements, ni la société, ni la famille, ni l'école n'ont trouvé le remède à l'exclusion de la formation. De gré ou de force, des jeunes se retrouvent ainsi écartés des Hautes Ecoles.

Après deux, trois, dix ou vingt ans de parcours de vie très divers, certains aspirent à reprendre ces études laissées en plan à l'adolescence. C'est afin de répondre à cette nécessité sociale que le Gymnase du Soir a été créé. Depuis ses débuts, il joue son rôle d'*école-passerelle* et d'*école de la deuxième chance* pour offrir à celles et ceux qui en ont le désir et les capacités la possibilité de rejoindre les bancs des Universités et des Hautes Ecoles.

■ 1990 : le 25^e anniversaire

Editée à l'occasion des 25 ans du Gymnase du Soir, une plaquette de 66 pages (ou 15 Mo disponibles en téléchargement sur notre site internet) retrace les principaux événements qui ont marqué ce quart de siècle. De l'ouverture de l'enseignement vaudois dans le contexte des mutations socio-économiques des années 1950 à la démocratisation progressive des études, cet ouvrage est riche d'enseignements sur les enjeux de la formation durant la seconde moitié du XX^e siècle.

- «L'Association du Gymnase du Soir est devenue plus qu'une institution. Elle est entrée dans nos mœurs et dans notre vécu culturel. C'est là, pour son 25^e anniversaire, sa plus belle victoire et la preuve de la place qu'elle a prise dans l'enseignement.»

Pierre Cevy, président du Conseil d'Etat vaudois, 1990

- «Puisse le Gymnase du soir continuer à offrir à tous ceux qui en ont le désir et les capacités la faculté de rejoindre la filière des études longues. Il favorise ainsi l'épanouissement des individus et donne à la société les moyens de répondre aux défis de cette fin du XX^e siècle.»

Jean-Jacques Schilt, conseiller municipal, Lausanne, 1990

– En 25 ans d'activité, le Gymnase du Soir a accueilli 2862 élèves de tous âges, dont 711 (24.8%) ont passé avec succès les divers examens de maturité fédérale, de maturité commerciale vaudoise ou les préalables d'admission aux Hautes Ecoles. En moyenne annuelle, quelque 200 élèves répartis sur les quatre années d'études, ont régulièrement suivi les cours.

- Sur 25 ans, la répartition entre les sexes est presque égalitaire avec 48.3% de femmes et 51.7% d'hommes. En fait, de 1965 à 1978, le nombre de candidates était nettement inférieur au nombre de candidats et ce n'est que depuis 1979 que les genres se sont équilibrés.
- Près de quatre étudiants sur cinq sont célibataires. 5.3% des étudiantes et 1.8% des étudiants sont divorcés, séparés ou veufs. 16.9% des étudiantes et 19.1% des étudiants sont mariés.
- Les étudiants proviennent de la ville de Lausanne (48.4%), de la couronne lausannoise (23.9%), du reste du canton de Vaud (19.7%) et d'ailleurs en Suisse (8%). En fait, au début, la proportion des Lausannois était plus forte et a diminué au fil des années au profit des étudiants des environs.
- L'âge moyen de la majorité des étudiants va de 19 à 22 ans puis varie de 20 à 24 ans au fil des années.
- Trois quarts des élèves abandonnent le Gymnase du Soir. Les raisons les plus souvent invoquées sont l'impossibilité de trouver le temps suffisant pour se consacrer aux études du soir en travaillant par ailleurs à plein temps, les difficultés d'ordre familial et parfois financières. Il est aussi arrivé que des élèves obtiennent des promotions intéressantes dans leur cadre professionnel, certaines de ces promotions étant motivées par le simple fait d'avoir fréquenté une ou deux années de Gymnase du Soir.

■ 2005 : le 40^e anniversaire

Le livre édité à l'occasion du 40^e anniversaire du Gymnase du Soir est une publication insolite à la fois par sa conception graphique et par son contenu. Ce «livre-objet» (format 21 x 21 cm) rassemble en effet dans un coffret quarante folios en liberté, qui, comme autant de feuillets de vie, se composent ou se décomposent au gré des destinées. Les années, ainsi parcourues de rectos en versos, rassemblent de 1965 à 2005 les témoignages de quarante étudiants. Cet ouvrage peut être commandé au secrétariat (30 francs + frais de port).

- «Dans la Cité contemporaine aux allures croissantes de jungle, le Gymnase du Soir instaure une réponse efficace et durable au besoin de liberté qui tenaille beaucoup de celles et de ceux n'ayant pas pu suivre les voies de l'enseignement régulier.»
Anne-Catherine Lyon, conseillère d'Etat, 2005
- «En dépit de toutes les réformes les plus généreuses, il demeure des femmes et des hommes qui, par leur destinée singulière, s'excluent ou se voient exclure de l'accès aux Hautes Ecoles. Et il arrive que certains d'entre eux aspirent au passage d'une vie subie à une vie choisie.»
Patrick-R. Monbaron, président du Comité de direction, 2005
- «Pourquoi sont-ils aussi nombreux à soutenir cette école dite de la deuxième chance? Parce qu'elle constitue une échelle de secours dont on se sert quand l'ascenseur social tombe en panne, mais aussi parce que favoriser l'accession au savoir et à la connaissance, c'est un peu lutter contre l'inhumanité de la race humaine.»
Olivier Maggioni, directeur, 2005

Le documentaire vidéo «Petites histoires, grandes études, portraits d'étudiants au quotidien» est sorti pour marquer le 40^e anniversaire du Gymnase du Soir. Il a été produit par CAB Productions en coproduction avec la TSR. Durant une année, les réalisatrices Stéphanie Chuat et Véronique Reymond ont suivi le parcours de cinq gymnasiens du soir. De la mère de

famille au requérant d'asile, ces étudiants n'ont rien en commun, si ce n'est une formidable envie d'apprendre et surtout de changer quelque chose à leur vie. A un âge où reprendre des études signifie énormément de sacrifices, tant au niveau personnel que social, où trouvent-ils la motivation nécessaire pour atteindre leur objectif? C'est ce que les deux réalisatrices ont cherché à savoir. Ce DVD peut être commandé au secrétariat (30 francs + frais de port).

■ 2009: le nouveau cap de la maturité gymnasiale

Le Gymnase du Soir a demandé la reconnaissance des certificats de maturité qu'il délivre. Cette reconnaissance permettra à notre Ecole d'organiser les examens de maturité dans les mêmes conditions que les autres gymnases cantonaux.

Jusqu'à présent, les élèves du Gymnase du Soir devaient s'inscrire aux épreuves centralisées organisées par la Commission Suisse de Maturité (CSM). Grâce à la reconnaissance, les examens seront organisés par le Gymnase du Soir dans ses propres locaux.

A noter aussi que la finance d'inscription aux examens centralisés s'élevaient à près de 1200 francs. Grâce à la reconnaissance, cette finance d'inscription aux examens du Gymnase du Soir pourra être ramenée à 200 francs, un montant nettement plus accessible.

Pour se conformer à l'Ordonnance sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (ORM) du 15 février 1995 et à ses modifications ultérieures, au Règlement sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (RRM) du 16 janvier 1995 et à ses modifications ultérieures, aux directives sur les examens de la Commission Suisse de Maturité, au plan d'études cadre de la Conférence des Départements de l'Instruction publique (CDIP) et au plan d'études vaudois de l'école de maturité, le Gymnase du Soir a apporté plusieurs modifications à son Règlement ainsi qu'aux objectifs, programmes et dotations horaires du plan d'études de la maturité gymnasiale. Ces changements ont été intégrés dans la présente brochure.

2. Un engagement mutuel

■ Pour les enseignants

Les responsabilités des enseignants au Gymnase du Soir sont les mêmes que celles en vigueur dans les autres écoles. Elles sont toutefois particulières sur plusieurs points. Ainsi, les maîtres s'engagent notamment à remplir ces exigences extraites de leur cahier des charges :

- Appliquer les méthodes pédagogiques les plus adaptées à la formation d'adultes.
- Aider les étudiants à se situer clairement par rapport à leurs objectifs ; leur proposer un calendrier réaliste et des méthodes efficaces pour les atteindre.
- Tenir compte des difficultés professionnelles ou personnelles que peuvent rencontrer les étudiants, et proposer, par exemple, des remédiations.

■ Pour les élèves

Pour réussir au Gymnase du Soir, il est fortement conseillé aux élèves de remplir chacune des cinq conditions suivantes :

- Aux qualités intellectuelles exigées de tout bachelier, ajouter des qualités d'assiduité au travail, de persévérance et de courage.
- Jouir d'une résistance physique et nerveuse supérieure à la moyenne.
- Dans son activité professionnelle, avoir si possible des conditions de travail favorables.
- Trouver un appui constant auprès de son entourage.
- Au départ, avoir des connaissances d'un niveau équivalent à celui du certificat d'études secondaires.

Lorsqu'un élève s'inscrit au Gymnase du Soir, il s'engage à :

- Etre présent et ponctuel aux cours.
- Excuser ses absences auprès des maîtres concernés et au secrétariat au moyen du formulaire ad hoc.
- S'informer de ce qui a été traité en classe durant son absence afin de se tenir à jour.
- Consacrer le temps nécessaire pour effectuer correctement le travail à domicile exigé par les enseignants. La norme en la matière est en moyenne d'une heure de travail personnel pour une heure de cours.

3. Les conditions d'admission

■ Les trois conditions

Le Règlement de l'École de maturité du Gymnase du Soir (RGYS) précise:

Article 10 – Admissions

a) Pour être admis à l'École de maturité, les trois conditions suivantes doivent être remplies :

1. avoir 19 ans révolus pour entrer en 1^{re} année et 20 ans révolus pour entrer en 2^e année ;
2. être au bénéfice d'une formation professionnelle achevée ou d'une expérience professionnelle, et disposer soit :
 - d'un CFC ou titre jugé équivalent (la clause d'âge ne s'applique alors pas) ;
 - d'un certificat ou diplôme de culture générale (admission une année au moins après l'obtention du titre);
 - d'une expérience professionnelle attestée de deux ans au moins.
3. en principe exercer une activité professionnelle à temps partiel durant les études.

b) Le Comité de direction peut autoriser des exceptions sur la base d'un dossier. Dans ce cas, l'étudiant est admis à l'essai et doit obtenir un bulletin suffisant à l'issue de son premier semestre d'études.

■ Les «transferts»

Sauf exception examinée par le Comité de direction, les élèves issus d'une école de maturité de jour doivent avoir accompli deux années d'activité professionnelle avant d'être admis au Gymnase du Soir.

■ L'entrée en 2^e année

Les candidats au bénéfice d'un certificat / diplôme de culture générale ou d'une maturité professionnelle peuvent commencer en 2^e année.

Cette possibilité concerne en moyenne un tiers des élèves du Gymnase du Soir. Parmi eux, la majorité des candidats disposent du titre requis. Les autres se soumettent aux épreuves de connaissances décrites dans le chapitre suivant.

4. Les épreuves de connaissances

Les épreuves de connaissances correspondent à un examen de fin de 1^{re} année. Elles s'adressent aux nouveaux étudiants candidats à la maturité qui souhaitent entrer en 2^e année sans avoir les titres requis. Les épreuves de connaissances, écrites, se déroulent en principe à la fin du mois d'août.

Les informations ci-dessous détaillent les sujets à maîtriser dans les différentes disciplines et donnent les références nécessaires pour s'y préparer. Les candidats doivent s'inscrire à quatre examens: Français, Mathématiques, Anglais et une troisième langue (Allemand ou Italien).

4.1 Français

A. Programme de la 1^{re} année

- Propédeutique de dissertation et rédaction de dissertations courtes
- Mises au point grammaticales et conseils pour la rédaction
- Lectures d'œuvres au programme de la maturité gymnasiale
- Esquisse d'une histoire de la littérature française
- Introduction à l'explication de texte
- Notions de versification, de rhétorique et de narratologie.

B. Entrée en 2^e année

Prérequis

- Maîtrise de la syntaxe et de l'orthographe suffisante à la rédaction d'un discours clair.
- Maîtrise des techniques argumentatives suffisante à l'élaboration d'une composition d'idées articulée, sans redondance, ni contradiction.
- De plus, l'étudiant est supposé connaître quelques œuvres littéraires françaises et avoir déjà pratiqué l'explication de texte.

Mesure d'évaluation

- Une composition d'idées de deux à trois pages, à partir d'une sentence et de quelques indications sur la marche à suivre et la manière de circonscrire le problème.
 - Matériel: l'usage d'un dictionnaire est autorisé. Trois sujets, au choix, sont proposés au candidat.
 - Durée de l'épreuve: 3 heures.

C. Outils, ouvrages et références

Choix d'œuvres littéraires

Le candidat à l'entrée en deuxième année doit avoir mené une lecture approfondie de deux à trois œuvres littéraires françaises. Il saura rendre compte des qualités stylistiques d'un texte et pourra le situer dans l'histoire et la culture de son temps.

Ouvrages de référence

- Une grammaire de la langue française (par exemple: J.-C. Chevalier, C.B. Benveniste, *Grammaire Larousse du français contemporain*, Paris, Larousse, 1989; M. Grevisse, A. Goosse, *Nouvelle grammaire française*, Paris, Duculot, 1980).

- Un dictionnaire (Petit Robert ou Petit Larousse).
- Pour les non-francophones : E. et O. Bled, *Cours supérieur d'orthographe*, Paris, Hachette, 1992.

Ouvrages facultatifs pour la révision

- **Un manuel d'histoire littéraire** (par exemple et par taille croissante: R. Balibar, *Histoire de la littérature française*, Paris, PUF Que sais-je ?, 1991 ; P. Salomon, *La littérature française*, Paris, Guide Bordas, 1993 ; X. Darcos, *Histoire de la littérature française*, Paris, Hachette, 1992 ; *Histoire de la littérature française*, Paris, Nathan coll. H. Mitterand, 2 vols, 1988).
- **Un manuel pour la dissertation** (par défaut : H. Merlin, *La dissertation littéraire*, Paris, Seuil Mémo, 1996).
- **Une description des techniques littéraires** (par exemple : N. Toursel, J. Vassevière, *Littérature: textes théoriques et critiques*, Paris, Nathan Fac, 1994).

4.2 Mathématiques

A. Programme de la 1^{re} année

Le programme de 1^{re} année porte sur l'algèbre et la géométrie.

Algèbre

- fractions arithmétiques, ppmc, pgcd,
- calcul littéral,
- divisions euclidiennes, divisions par $(x - a)$,
- méthode des coefficients indéterminés,
- fractions algébriques,
- équations du 1^{er} degré à 1, 2 et 3 inconnues,
- radicaux simples du 2^e degré,
- équations du 2^e degré à 1 inconnue,
- formules de Viète,
- factorisation du trinôme, $ax^2 + bx + c$
- factorisation d'un polynôme de degré 3 ou 4,
- inéquations du 1^{er} degré à 1 inconnue,
- résolution d'équations se ramenant facilement au 2^e degré,
- mises en équation(s) de problèmes et résolution.

Géométrie

- figures convexes,
- dans un triangle dont les côtés mesurent a , b et c , on a toujours: $|b - c| < a < b + c$
- isométries : identité, symétrie axiale, symétrie centrale, rotation, translation,
- distance d'un point à une droite,
- axiome d'Euclide,
- angles opposés par le sommet, alternes-internes, alternes-externes, correspondants,
- distance entre deux parallèles,
- somme des angles d'un triangle égale à 180° ,
- les trois cas d'égalité des triangles,
- lignes principales du triangle avec leurs propriétés,
- triangles isocèle, équilatéral, rectangle, augmenté et diminué,

- quadrilatères : carré, rectangle, losange, parallélogramme et trapèze,
- cercle de Thalès,
- tangente à un cercle,
- positions relatives de deux droites, d'une droite et d'un cercle, de deux cercles,
- angles inscrits, angles au centre, double arc capable,
- théorème de Thalès,
- homothétie, similitude et les 3 cas de similitude des triangles,
- théorèmes de Pythagore, d'Euclide et de la hauteur,
- calculs d'aires et de volumes de figures simples.

B. Entrée en 2^e année

L'épreuve porte sur les sujets du programme de 1^{re} année. Elle est constituée de problèmes d'algèbre et de géométrie.

- Matériel: Apporter uniquement des feuilles blanches, plume ou stylo, crayon gris uniquement pour les dessins, gomme, rapporteur, règle et compas. **Les machines à calculer ne sont pas autorisées.**
- Durée de l'épreuve: entre 1 h 30 et 2 heures.

C. Outils, ouvrages et références

Liste des ouvrages à consulter. Un livre pour la géométrie et un livre pour l'algèbre suffisent! Les numéros de référence correspondent à ceux de la Bibliothèque municipale lausannoise.

Algèbre

512 Bovet, *Algèbre*
 512 Charrière, *L'algèbre, mode d'emploi*
 512 Constantinis, *Algèbre*
 512 Kern, *Algèbre*
 512 Lorent, *Algèbre*
 512 Schons, *Eléments d'algèbre*
 512 Schons, *Traité d'algèbre*
 512 Swokowski & Cole, *Algèbre*

Géométrie

513 Cluzel, *La Géométrie et ses applications*
 513 Constantinis, *Précis de géométrie plane*
 514 Dalle, *Géométrie plane*
 513 Delessert, *Géométrie plane*
 514 Liget, *Cours de géométrie, réunion de professeurs*
 513 Pahud, *Géométrie expérimentale*

Pour les aires et les volumes de figures simples, on consultera les tables numériques et formulaires de la Commission romande de Mathématiques.

4.3 Anglais

A. Programme de la 1^{re} année

Le programme comporte une mise à jour des connaissances et une relance de la dynamique langagière selon trois axes de travail: vocabulaire, grammaire et expression.

B. Entrée en 2^e année

L'épreuve écrite porte sur la compréhension de texte, le vocabulaire et la grammaire.

- Un court texte du livre *Lifelines* avec deux questions de trois lignes et une question plus générale de quatre à cinq lignes.
- Un test de vocabulaire portant sur l'ensemble des chapitres de *Vocabulary Builder 1*.
- Un exercice de grammaire de base, d'une dizaine de questions, portant sur l'ensemble des 44 unités de *Grammar Spectrum 3*.
- Une traduction de quatre lignes.
 - Matériel: Les dictionnaires ne sont pas autorisés.
 - Durée de l'épreuve: entre 1 heure et 1 h 30.

C. Outils, ouvrages et références

Vocabulaire : *Vocabulary Builder 1*, de Bernard Seal, Longman.

Grammaire : *Grammar Spectrum 3*, de Norman Coe, Oxford University Press.

Expression et compréhension : *Lifelines*, niveau *elementary* de Tom Hutchinson, Oxford University Press. Les textes à préparer: pp. 26, 35, 38-39, 51, 55, 59, 66, 75, 83, 90-91, 99, 103, 104, 107, 111, 115. Ce livre est complété de cassettes audio et d'un cahier d'exercices.

4.4 Allemand

A. Programme de la 1^{re} année

Grammaire

- Rappel des genres nominatif, accusatif, datif
- Les prépositions suivies de l'accusatif ou du datif
- Catégories des mots (nom, déterminant, adjectif, adverbe, verbe)
- L'ordre des mots dans la phrase avec la négation et les conjonctions
- Déclinaison des noms et des pronoms
- Conjugaison de verbes faibles, forts, mixtes, verbes de modalité
- Temps présent, impératif, prétérit, passé composé
- Déclinaison de l'adjectif (sans le génitif)
- Comparatif et superlatif (simple)
- Les subordonnées simples (weil, dass...)

Vocabulaire : Vocabulaire de base (mots en gras) jusqu'au chapitre 20 (y compris la page 154), sans le *Zusatzvokabular* (voir références ci-dessous).

Lecture : Textes courts et simples (*Kurzgeschichten*).

Expression orale : Savoir lire, résumer et répondre à des questions simples (*Wer, Wo, Wann, Wie ?*) sur les textes lus.

Expression écrite : Savoir former des phrases selon les sujets de grammaire et répondre à des questions simples (explication de texte *W-Fragen*)

B. Entrée en 2^e année

- Une première partie de l'épreuve porte sur les notions de grammaire.
- Une deuxième partie porte sur la compréhension de texte avec des affirmations *Richtig/Falsch* et des questions (*W-Fragen*).
 - Matériel: Les dictionnaires ne sont pas autorisés.
 - Durée de l'épreuve: 1 heure 30.

C. Outils, ouvrages et références

- *Vocabulaire de base allemand-français*, Editions Hachette, ISBN 9782010205798.
- *La grammaire allemande par les exercices*, Françoise Tard, Editions Bordas (avec les corrigés).
- *La grammaire allemande par les exercices*, R. Bunk, Y. Debans, Editions Spratbrow

4.5 Italien

A. Programme de la 1^{re} année

- Structuration grammaticale et syntaxique
- déterminants (définis, indéfinis, démonstratifs, possessifs)
- mots impersonnels, mots personnels, pronoms (et place dans la phrase italienne)
- principales règles de formation des substantifs et des adjectifs (mots irréguliers, suffixes, préfixes, etc.)
- pronoms relatifs
- expressions impersonnelles
- nombres ordinaux et cardinaux (y compris siècles et dates)
- mots interrogatifs (et place dans la phrase italienne)
- principaux marqueurs temporels (*fa, da, fra*, etc.)
- expressions idiomatiques (*il y a, venir de, être en train de, il faut*, etc.)
- prépositions (forme et emploi)
- forme de politesse
- comparatifs et superlatifs
- traduction du *on*
- concordance avec *se*
- concordance des temps dans les subordonnées (cas simples)
- **Verbes (réguliers et irréguliers) et conjugaison** : présent, impératif, imparfait, passé composé, futur, conditionnel, subjonctif présent, subjonctif imparfait.

B. Entrée en 2^e année

L'épreuve porte sur les notions de grammaire et sur le vocabulaire avec des phrases à compléter, des phrases à transformer et un texte à traduire.

- Matériel: les dictionnaires ne sont pas autorisés.
- Durée de l'épreuve: 1 heure 30.

C. Outils, ouvrages et références

- *Crescendo*, Jacqueline Journet, Roberte Bassetti-Julien, 1^{re} et 2^e années d'italien, Hachette Education.
- *Vocabolario e grammatica*, Crescendo 1 à 12, OFES
- *Vocabolario e grammatica*, Crescendo 13 à 22, OFES

5. Les conditions de promotion

■ Les modalités des évaluations

Dans les évaluations, les contrôles continus apparaissent – essentiellement mais pas uniquement – en 1^{re} année et en 4^e année. Les épreuves semestrielles apparaissent uniquement en 2^e année et en 3^e année. Le Règlement de l'Ecole de maturité du Gymnase du Soir (RGYS) précise :

Article 19 – Évaluations

a) Notes

Les prestations dans les différentes disciplines sont exprimées en points et demi-points par des notes allant de 1 à 6. La note 4 est la limite inférieure du suffisant.

b) Modes d'évaluation

Le contrôle continu est constitué de travaux écrits et, le cas échéant, d'interrogations orales durant le semestre.

Les épreuves semestrielles sont des interrogations écrites ou parfois orales se déroulant en février et en août-septembre.

c) Notes semestrielles

En cas de contrôle continu, la note semestrielle est la moyenne des notes des contrôles.

En cas d'épreuves semestrielles, la note semestrielle est celle des épreuves semestrielles.

En cas de contrôle continu et d'épreuves semestrielles, la note semestrielle est la moyenne pondérée de celle du contrôle continu et de celle des épreuves semestrielles qui compte double.

d) Modes d'évaluation par discipline et année de formation

1^{re} année

Pour toutes les disciplines : contrôle continu.

2^e et 3^e année

Disciplines artistiques : contrôle continu.

Langues 2 et 3 :

– vocabulaire et expression orale : contrôle continu ;

– analyse de texte et grammaire : épreuves semestrielles.

Pour les autres disciplines : épreuves semestrielles.

4^e année

Pour toutes les disciplines : contrôle continu.

e) Notes annuelles

En cas de contrôle continu, la note annuelle est la moyenne des notes des contrôles.

En cas d'épreuves semestrielles, la note annuelle est la moyenne des notes des épreuves semestrielles.

En cas de contrôle continu et d'épreuves semestrielles, la note annuelle est la moyenne pondérée de la moyenne du contrôle continu et de la moyenne des épreuves semestrielles qui compte double.

La note annuelle est exprimée au demi-point.

■ Les modalités des promotions

Après les conditions d'évaluation, le Règlement précise les conditions de promotion d'une année à l'autre.

Article 21 – Promotions

a) Promotion dans le degré suivant

Pour être promu, l'étudiant doit obtenir un bulletin annuel suffisant.

1^{re} année

Pour qu'un bulletin soit suffisant, l'étudiant doit remplir les conditions suivantes :

– obtenir un total de notes annuelles égal à au moins autant de fois 4 points qu'il y a de notes ;

– ne pas avoir de notes annuelles inférieures à 2.

2^e et 3^e année

Pour qu'un bulletin soit suffisant, l'étudiant doit remplir les conditions suivantes :

- obtenir un total de notes annuelles égal à au moins autant de fois 4 points qu'il y a de notes ;
- obtenir au moins 16 points au total des notes annuelles de français, des mathématiques, de la moyenne des langues 2 et 3 arrondie au demi-point, et de l'option spécifique;
- ne pas avoir plus de 4 notes annuelles inférieures à 4.

b) Promotion conditionnelle

La Conférence des maîtres peut promouvoir un étudiant ne satisfaisant pas aux conditions de la lettre a) dans les cas limites ou lors de circonstances particulières. Le cas échéant, l'étudiant doit satisfaire aux conditions de promotion au terme du prochain semestre, faute de quoi il se retrouve en situation d'échec.

■ Les redoublements et l'abandon

Les modalités d'un redoublement et de l'abandon des études sont aussi précisées.

Article 22 – Redoublements

Un étudiant peut répéter une année scolaire une seule fois au cours de ses études. Toutefois un étudiant qui a répété la 2^e ou la 3^e année peut encore répéter sa 4^e année; la Conférence des maîtres peut autoriser un élève ayant répété la 1^{re} année à répéter la 2^e ou la 3^e année.

L'étudiant qui répète sa 1^{re}, 2^e ou 3^e année doit obtenir un bulletin suffisant au premier semestre faute de quoi il n'est pas autorisé à continuer sa classe. La conférence des maîtres apprécie les cas limites ou les circonstances particulières.

Article 23 – Abandon

L'abandon sans motif accepté par l'autorité compétente au cours d'une année scolaire équivaut à l'échec de cette dernière.

6. Les conditions d'obtention de la maturité

■ Les modalités générales

Le Règlement de l'Ecole de maturité du Gymnase du Soir (RGYS) précise les modalités de l'examen de maturité gymnasiale et les conditions d'obtention du titre.

Article 24 – Candidats

Seuls les étudiants de 4^e année qui se sont acquittés de la finance d'examens sont admis à l'examen de maturité.

Article 25 – Épreuves et dates

L'examen de maturité est constitué d'épreuves écrites en juin/juillet et d'interrogations orales en août/septembre.

Article 26 – Matière et sujets

En principe, les épreuves écrites et orales portent sur le programme des deux dernières années.

Article 27 – Évaluation

Les épreuves écrites et orales d'examen sont évaluées par un jury d'examen, composé du maître enseignant, qui fonctionne comme examinateur, et d'un expert extérieur.

Article 28 – Notes définitives

Les titres sont décernés sur la base des moyennes obtenues lors de la dernière année durant laquelle la discipline a été enseignée selon les principes suivants :

- pour les disciplines ou les domaines d'études qui ne font pas l'objet d'un examen, la note définitive est la note annuelle ;
- pour les disciplines ou les domaines d'étude qui font l'objet d'un examen, la note annuelle et la note d'examen ont le même poids dans le calcul de la note définitive ;
- les notes d'examen et la note définitive sont exprimées au demi-point.

Article 29 – Obtention de la maturité gymnasiale

Pour obtenir sa maturité gymnasiale, le candidat doit avoir :

- un total des notes définitives, diminué de la somme des écarts à 4 des notes insuffisantes, au moins égal à autant de fois 4 points qu'il y a de notes ;
- au plus quatre notes définitives inférieures à 4 ;
- un total des notes d'examen au moins égal à autant de fois 3,5 points qu'il y a d'examens écrits et oraux.

La Conférence des maîtres apprécie les cas limites ou les circonstances particulières et, le cas échéant, le Directeur adapte les résultats en conséquence.

■ Le travail de maturité

1. Dans le règlement

Article 15 Disciplines et options

d) Le travail de maturité

Le travail de maturité est effectué en 3^e année aux conditions fixées à l'art. 18.

Article 18 Travail de maturité

Chaque étudiant doit effectuer, seul ou en groupe, un travail autonome d'une certaine importance durant la 3^e année, selon le calendrier fixé par le Directeur. Ce travail fait l'objet d'un texte ou d'un commentaire rédigé et d'une présentation orale. Ces deux prestations sont évaluées par un jury composé du maître responsable du travail de maturité et d'un expert.

2. Généralités

Le Travail de Maturité (TM) est en général un travail personnel, réalisé de manière individuelle et autonome. Exceptionnellement, il peut être réalisé en groupe de deux. Dans ce dernier cas, les contributions de chaque élève doivent pouvoir être identifiées lors de la présentation orale. Celle-ci doit aussi mettre en évidence la qualité de la collaboration des élèves.

Le travail de maturité est organisé sur le modèle du tutorat. Des thèmes/sujets, qui peuvent être interdisciplinaires, sont proposés aux élèves ou par les élèves.

Chaque TM est pris en charge par un maître responsable ou deux maîtres dans le cas d'un travail interdisciplinaire. Assez rapidement et d'entente avec le maître, l'élève dégage le sujet qu'il souhaite traiter et présente un plan.

Si un sujet est traité par deux élèves, il fera l'objet d'un seul mémoire. L'évaluation finale du travail des deux élèves peut être différente étant donné qu'elle tient compte de la contribution de chacun ainsi que des présentations orales.

Lors des phases de recherche personnelle, l'élève et le maître accompagnateur se rencontrent à plusieurs reprises en dehors des heures de cours. Chaque élève doit tenir un journal de bord (même dans le cas d'un travail de groupe) dans lequel il consigne les étapes de la recherche et qu'il présente au maître lors de leurs rencontres.

Dans tous les cas le journal de bord, cosigné par le Maître, doit au moins contenir: le plan, les dates des rencontres, un résumé des remarques du maître, l'évaluation formative.

3. Remarques méthodologiques

Le travail de maturité implique la maîtrise d'une méthodologie de recherche, à savoir :

- une réflexion initiale (définition du domaine d'application, consignes de travail, règles à arrêter d'entente avec le(s) maître(s) chargé(s) du suivi, etc.) ;
- une recherche des sources (livres, articles, enquêtes, enregistrements, observations, etc.) ;
- une analyse des documents ;
- la constitution d'un dossier ;
- l'établissement d'un plan ;

- la rédaction
 - a) notes, fiches, résumés...
 - b) texte final (choix des éléments essentiels, esprit de synthèse, clarté de l'expression, écriture – traitement de texte –, etc.) ;
- l'élaboration du document final (table des matières, annexes, etc.).

4. Forme du document final

La production finale du travail de maturité peut prendre une autre forme que celle d'un dossier écrit. Il peut être présenté sous forme de CD-Rom, de vidéo, création plastique ou musicale. Le Gymnase du Soir n'apporte pas de soutien logistique à la réalisation du TM.

Dans ces cas particuliers, un document écrit explicatif – soumis à l'évaluation – est remis en accompagnement; il expose la démarche, les références bibliographiques et autres, les conditions de travail et toute autre donnée utile.

5. Évaluation du travail de maturité

L'évaluation du travail de maturité est aussi bien formative que sommative :

- elle incite l'étudiant à mener une étude à son terme et à atteindre les objectifs fixés ;
- elle juge la progression du travail, le résultat final (présentations écrite et orale).

L'évaluation finale relève de la responsabilité du maître en charge du suivi et d'un expert. La note est attribuée sur la base de la mise en œuvre du projet, du document déposé et de la présentation orale.

7. L'écolage

■ Les finances de cours

L'écolage semestriel est de 360 francs pour les étudiants domiciliés dans le canton de Vaud. Il s'élève à 720 francs pour les étudiants qui résident hors canton, sous réserve d'accords intercantonaux. A l'écolage du premier semestre de chaque année s'ajoute une contribution de 70 francs pour alimenter le fond des élèves.

Une finance d'inscription de 50 francs est perçue auprès des étudiants qui souhaitent participer à l'épreuve de connaissances pour entrer directement en deuxième année.

Les fournitures scolaires sont à la charge des étudiants.

Le paiement de la finance de cours tient lieu d'inscription. Elle doit être renouvelée chaque semestre.

Des facilités de paiement peuvent être accordées sur demande justifiée, présentée par écrit au Directeur avant le début du nouveau semestre. Des aides et des dispenses de l'écolage annuel peuvent être accordées par le Comité de direction, en principe durant les deux dernières années d'études. Les demandes sont adressées au Directeur.

■ Les bourses d'études

Des bourses permettent d'aider les étudiants qui doivent se libérer partiellement ou totalement de leur activité professionnelle vers la fin des études au Gymnase du Soir. En général, une demi-bourse peut être demandée lorsque l'élève travaille à mi-temps pendant l'avant-dernier semestre avant la maturité. Une bourse entière peut être demandée lorsque l'élève prépare son examen final à plein temps pendant le dernier semestre. L'Office cantonal des bourses d'études renseigne à ce sujet.

Office cantonal des bourses d'études (OCBE)

BAP, Av. des Casernes 2, 1014 Lausanne

Tél : 021 316 33 70, Fax 021 316 3378

Horaires : 8 h 30–11 h 30 et 14 h–16 h 30

8. Les informations pratiques

■ L'année scolaire

L'année scolaire compte en principe 36 semaines. Le régime des vacances scolaires est celui des gymnases cantonaux. Chaque année scolaire correspond normalement à un degré d'études. L'année scolaire administrative débute et s'achève en septembre.

Les dates de début et de fin de semestre ainsi que les dates des vacances sont indiquées sur le **calendrier** académique distribué en septembre et disponible au secrétariat. L'**horaire** de chaque classe est également distribué en début d'année et disponible au secrétariat.

■ L'organisation et la fréquentation des cours

Les cours ont lieu, en principe, du lundi au jeudi de 18 h 30 à 21 h 45. Les élèves qui exercent une activité dans la vente ou le commerce de détail, par exemple, quittent leur travail avant l'heure du lundi au jeudi et compensent en général leur horaire professionnel les vendredis et samedis.

Les élèves doivent toutefois être attentifs au fait que, durant la formation, certains cours et ateliers ont lieu le vendredi soir et le samedi matin. Ainsi, pour les élèves de 2^e année, les ateliers artistiques ont lieu le vendredi ou le samedi matin et l'enseignement de la langue à option le vendredi de 18 h 30 à 20 h. Pour tous les élèves, les cours d'appui et, exceptionnellement, des remplacements de cours sont également planifiés les vendredis ou samedis.

Le Règlement de l'Ecole de maturité du Gymnase du Soir (RGYS) précise les modalités de l'organisation et de la fréquentation des cours.

Article 30 – Durée et horaire des cours

Les cours sont dispensés par période de 45 minutes.

La durée hebdomadaire des cours est de 16 périodes, réparties sur quatre soirs de la semaine, auxquels s'ajoutent des cours spécifiques dispensés le samedi matin (ateliers artistiques, laboratoires).

Article 31 – Obligation de suivre les cours

Les étudiants sont tenus de suivre l'ensemble des cours avec régularité et ponctualité. Un contrôle régulier des absences et arrivées tardives est tenu.

Toute absence doit être justifiée par écrit auprès du Directeur qui apprécie le motif invoqué.

Des justificatifs officiels peuvent être exigés en cas d'absences répétées ou de longue durée.

Le Directeur peut exclure un étudiant pour cause d'absences répétées sans motifs valables.

■ Les absences lors d'épreuves et les congés

En cas d'absence aux évaluations (écrites ou orales) des contrôles continus, l'élève doit annoncer son absence, avant l'évaluation, au maître concerné ou, à défaut, au secrétariat. Il doit justifier son absence dès son retour auprès du maître concerné et du secrétariat.

En cas d'absence aux épreuves semestrielles ou aux examens de maturité, l'élève doit annoncer son absence, au plus tard le jour même, au secrétariat du gymnase. Sans justificatif (certificat médical par exemple), la note minimale (1) est attribuée à l'épreuve ou à l'examen.

Les dispositions sur les absences et les modalités des congés sont précisées dans le Règlement.

Article 32 – Absence lors d'une épreuve

a) Lorsque le motif de l'absence lors d'une épreuve de contrôle continu est reconnu valable, le maître peut en exiger le remplacement. L'étudiant qui se dérobe à cette exigence reçoit la note 1. Une absence dont le motif n'est pas reconnu valable conduit à l'attribution de la note 1 à l'épreuve annoncée et manquée.

b) En cas d'absence lors d'une épreuve semestrielle ou d'une épreuve d'examen, l'étudiant informe immédiatement la direction et produit un justificatif dans les meilleurs délais. Si le motif est reconnu valable, le remplacement est en principe exigé. Une absence injustifiée conduit à l'attribution de la note 1.

Article 33 – Congés

Les étudiants qui doivent interrompre leurs études pour des raisons indépendantes de leur volonté, peuvent demander un congé au Directeur.

Les demandes de congé doivent être formulées le plus rapidement possible ; des justificatifs peuvent être exigés.

c) Dès que les circonstances le permettent, les étudiants au bénéfice d'un congé reprennent leurs études après le dernier semestre validé.

d) Sauf exception admise par le Comité de direction, les congés ne sont pas accordés aux étudiants conditionnels.

■ La fraude et le plagiat

Toute fraude ou tentative de fraude est sanctionnée.

Article 34 – Fraude

a) Toute fraude ou tentative de fraude dans un travail scolaire sera sanctionnée. La note 1 pourra être attribuée. Il en va de même en cas de plagiat.

b) Toute fraude ou tentative de fraude lors d'une épreuve d'examen peut conduire à l'exclusion de l'étudiant de la session. L'année est alors réputée échouée.

■ Attitude et comportement

Adopter un comportement qui n'entrave pas le déroulement des cours, par exemple en éteignant son mobile. Sont entre autres sanctionnées : les arrivées tardives fréquentes, les sorties inopinées. Les sanctions vont de l'exclusion d'une leçon à l'exclusion de l'école.

Article 35 – Discipline et sanctions

L'étudiant est tenu d'observer les règles de l'établissement, notamment adopter une conduite qui ne porte pas préjudice au bon déroulement des cours et de l'apprentissage.

Les sanctions sont prononcées par le Directeur et peuvent aller de l'exclusion temporaire à l'exclusion définitive. Lorsque la durée de l'exclusion temporaire dépasse un mois ou est définitive, le directeur prend l'avis de la Conférence des maîtres.

■ Le tableau d'affichage

Les élèves sont invités à consulter régulièrement le tableau d'affichage du Gymnase du Soir installé devant le secrétariat. Les informations générales et les annonces particulières (annulation ou changement d'horaire d'un cours par exemple) y sont indiquées. Ces informations sont également diffusées sur le site internet, sous l'onglet «Agenda» accessible avec le mot de passe transmis aux élèves.

■ Les locaux

- L'entrée dans le bâtiment du Gymnase n'est pas autorisée avant 18 h en raison des nettoyages quotidiens. La Bibliothèque du Palais de Rumine, située à 100 mètres, est ouverte.
- Lorsque les cours sont terminés, les élèves sont priés de quitter le bâtiment qui ferme ses portes à 22 h.

■ Les attestations

Les attestations pour les assurances ou allocations familiales peuvent être commandées à partir de la deuxième semaine de cours. Elles sont disponibles une semaine après la commande et ne sont délivrées qu'après paiement de l'écolage semestriel.

■ Les adresses utiles

Pour des compléments d'orientation scolaire ou professionnelle:

Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle
Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation
Rue de la Borde 3d, Lausanne, tél. 021 316 11 70.

Pour vous aider à trouver du travail, pour des difficultés familiales, privées ou sociales ainsi que pour un problème avec l'octroi d'une bourse:

Jet-Service, Centre social protestant, Av. Beau-Séjour 28, 1003 Lausanne
Tél. 021 560 60 30, e-mail: jet.service@csp-vd.ch

Pour d'autres informations sur l'orientation professionnelle ou pour en savoir plus sur les filières de l'Université de Lausanne:

Service d'orientation et conseil de l'Université de Lausanne
Unicentre, Bâtiment du Rectorat et de l'Administration centrale, Dorigny. Tél. 021 692 21 30.
Les rendez-vous ne se prennent que par téléphone auprès du secrétariat ou sur place.

Pour d'autres adresses utiles:

Consulter le site internet du Gymnase du Soir sous l'onglet «Liens».



Partie II

Plan d'études de la maturité gymnasiale

Objectifs

Préambule

Ce plan d'études a été élaboré dans le cadre de la demande de reconnaissance des certificats de maturité délivrés par le Gymnase du Soir (GYS). Il comporte deux aspects que nous avons souhaité dissocier en deux documents afin de répondre au mieux aux besoins pratiques des enseignants et des élèves du GYS.

Le premier aspect est celui des objectifs à atteindre durant le cursus des études conduisant à la maturité gymnasiale. Ceux-ci sont définis conjointement par les autorités fédérales, la conférence intercantonale compétente (CDIP) et leur instance commune, la Commission suisse de maturité (CSM).

Ces objectifs se retrouvent dans trois documents :

- Les directives de la CSM concernant l'examen suisse de maturité.
- Le plan d'études cadre (PEC) pour les écoles de maturité pour adultes de la CDIP.
- Le plan d'études vaudois de l'école de maturité.

Les objectifs généraux, fondamentaux ou particuliers que l'on y retrouve sont identiques, exprimant par là qu'il s'agit d'une seule et unique maturité répondant ainsi à la volonté du législateur. Il est donc cohérent que cette partie du PGYS ne diffère pas non plus de ces textes. Quelques adaptations marginales y ont toutefois été apportées, elles relèvent du statut de nos élèves adultes qui pour la plupart sont déjà citoyens, contribuables, employés ou indépendants, locataires et parfois parents.

Le deuxième aspect recouvre la grille horaire, c'est-à-dire les dotations et l'ordonnancement des disciplines tout au long du cursus, ainsi que le programme détaillé par discipline. Si les objectifs n'ont pas, ou peu, changé, c'est ici que l'on trouvera les changements majeurs induits par le passage de la maturité suisse (les examens de la CSM) à la maturité gymnasiale. Les buts du changement sont opérationnels, comme la diminution du nombre de disciplines enseignées simultanément, mais aussi orientés vers la constitution d'un savoir cohérent laissant une juste place à l'approfondissement.

Ce nouveau plan d'études rencontre de nombreux échos favorables. L'enthousiasme qu'il suscite laisse présager qu'il renforcera la qualité de la formation dispensée au GYS. Il doit aussi être compris comme évolutif et les futures modifications seront en phase avec celles apportées sur le plan cantonal et suisse.

Pour terminer, je souhaite remercier ici toutes les personnes qui y ont contribué à un titre ou à un autre, les Chefs de file, les enseignants, le Comité de direction et le secrétariat du GYS.

Olivier Maggioni, directeur

1. Langues

1.1 FRANÇAIS – Langue première

Objectifs généraux

L'enseignement des langues, en particulier celui de la langue première, développe chez l'étudiant la capacité de s'affirmer en tant qu'individu s'ouvrant à la vie culturelle et sociale ; il l'incite à structurer sa pensée et l'aide à construire son identité. Il développe ses aptitudes à comprendre autrui, à s'informer et à informer, à savoir : écouter, parler, lire, écrire. Il contribue à l'épanouissement de la sensibilité de l'étudiant et à celui d'une réflexion critique et responsable. Il incite l'étudiant à la découverte et au plaisir des œuvres littéraires et l'encourage à la lecture de toute œuvre contribuant à son épanouissement culturel.

Langue et communication

- L'enseignement du français, langue première, a pour finalité l'acquisition et le développement des moyens écrits et oraux nécessaires à une maîtrise de l'expression adaptée aux multiples situations de communication, dans les études comme dans la vie sociale, culturelle, politique et quotidienne.
- La maîtrise consciente et réfléchie de la langue est activée et actualisée par un apprentissage structuré qui tient compte de toutes les activités de communication : écouter, parler, lire, écrire.
- Cette maîtrise est une préoccupation majeure dans toutes les disciplines.

Langue et pensée

- L'enseignement du français ne se limite pas à l'étude de la langue dans sa fonction de communication ; il lui incombe aussi de contribuer à la structuration d'une pensée informée, autonome et tolérante, par l'exercice de la réflexion, de l'analyse rigoureuse et par l'apprentissage de l'argumentation.

Langue et culture

- L'approche des œuvres littéraires de langue française – sans omettre les créations romandes et leur originalité tant dans les littératures francophones que dans l'espace plurilingue suisse – permet de se situer historiquement et socialement dans sa propre culture, d'y participer et de s'ouvrir à d'autres mondes culturels. Elle favorise la perception des diverses formes artistiques et le développement du sens esthétique par diverses méthodes d'analyse et d'interprétation (historique, sociologique, sémantique, structurale, etc.).
- Enfin, les textes littéraires, par leur nature même, ont pour thèmes la relation de l'homme à lui-même, à autrui, à la société et au monde. L'étude de la littérature se prête donc de façon privilégiée à l'exercice de la pluridisciplinarité par confrontation avec les autres formes de discours (scientifique, philosophique, politique, etc.). Elle met aussi en évidence les liens qui unissent la littérature aux autres modes de l'expression esthétique (arts plastiques, musique, etc.) ; elle montre ainsi la spécificité et l'interdépendance de leurs formes et de leurs contenus.

Langue et expression de soi

- L'enseignement du français ne se limite pas à l'exercice des fonctions communicatives et cognitives ; il lui appartient aussi de favoriser les potentialités affectives, imaginatives, inventives et créatives de l'étudiant.
- Être à l'écoute de soi pour se dire, s'écrire, se lire s'effectue non seulement dans la conformité au code et par la reproduction de modèles littéraires et poétiques, mais aussi par leur mise en question et leur dépassement à des fins ludiques et créatrices.
- L'étude du français devient alors un lieu de détente, de découverte, de création par la libération des inhibitions ; elle est ainsi un moment privilégié de la recherche et de l'expression de soi, par l'échange et la confrontation avec autrui dans le respect de son identité culturelle et sociale.

Objectifs fondamentaux

Savoirs et connaissances

- Les règles fondamentales de la langue écrite et orale sont supposées connues. Les corrections des dissertations seront l'occasion de combler les lacunes dans ce domaine. Un appui particulier sera donné aux étudiants qui ne sont pas de langue maternelle française.

- Assimiler un certain nombre d'œuvres phares de la littérature française, du Moyen Âge à nos jours.
- Acquérir des notions élémentaires d'histoire littéraire, de stylistique, de rhétorique, de versification, de narratologie et de sciences humaines, en relation avec les œuvres étudiées.

Savoir-faire

- Développer un savoir-lire.
- S'exprimer dans diverses situations de communication écrite et orale (notamment en vue de la dissertation générale et de l'explication de texte orale).
- Savoir argumenter.

1.2 LANGUES VIVANTES – Allemand, italien, anglais, espagnol

Objectifs généraux

L'enseignement de chacune de ces langues vivantes développe chez l'étudiant la capacité de s'affirmer en tant qu'individu ouvert à la vie culturelle et sociale d'autres pays et régions. Il incite à structurer sa pensée et à construire son identité par l'étude comparative et contrastée de variables culturelles différentes. Il favorise la clarté de pensée et d'expression, ainsi que la prise de conscience de « l'altérité » par le biais d'une réflexion critique et responsable. Il affine sa sensibilité. Dans un monde multiculturel, la maîtrise des langues vivantes facilite les échanges (culturels, politiques et économiques), la tolérance et la compréhension de soi et de l'autre ainsi que la mobilité dans les études et la profession. L'enseignement des langues vivantes permet d'apporter sa contribution spécifique au développement de chacun des cinq champs de compétences tels qu'ils sont définis dans le Plan d'études cadre.

Champ des compétences communicatives, culturelles et esthétiques

L'étude d'une langue vivante vise à l'acquisition de connaissances linguistiques permettant de communiquer de manière adéquate et nuancée dans la langue cible. Cet apprentissage se fait en interaction avec et dans le but d'accéder à la culture (au sens large) des pays et régions concernés. La connaissance de modes de pensée différents par le biais de l'apprentissage et la pratique d'une langue, incitent l'étudiant à prendre conscience des différentes réalités culturelles et des facteurs susceptibles de favoriser ou d'inhiber la relation à l'autre. L'étude des différents modes d'expression artistique, de la littérature en particulier, permet à l'étudiant, entre autres, de s'ouvrir au domaine culturel et d'affiner son sens esthétique.

Champ des compétences sociales, éthiques et politiques

Un enseignement des langues vivantes résolument ouvert sur le monde favorise la découverte des aspects sociaux, éthiques, politiques et économiques des principaux pays et régions concernés. Il permet à l'étudiant de se familiariser avec des réalités différentes qui le sensibilisent à son environnement suisse, européen et mondial. L'enseignement des langues vivantes contribue à préparer l'étudiant à s'intégrer au monde contemporain en tant que citoyen ouvert et responsable (par exemple : étude des systèmes politiques, économiques, dans les grandes lignes ; phénomènes de société : minorités ethniques, apartheid, émigration, dimension plurilingue/pluriculturelle de la Suisse...).

Champ des compétences intellectuelles, épistémologiques et scientifiques

Par l'étude de textes et de documents littéraires et scientifiques, d'articles, d'émissions dans la langue cible, l'étudiant est amené à développer et à appliquer des démarches méthodiques et à argumenter (par exemple à travers les débats, les résumés, la dissertation, l'explication de texte, les travaux de groupe, etc.), à inscrire ses connaissances dans une dynamique évolutive et à acquérir une autonomie fondée sur une méthode de questionnement rigoureuse.

Champ des compétences concernant les méthodes de travail, l'accès au savoir et les technologies de l'information

Dans un monde en mutation permanente, l'enseignement des langues vivantes intègre au mieux les nouvelles technologies de communication. Savoir trouver une information, la vérifier, la traiter et l'analyser conduit l'étudiant à plus d'autonomie dans son apprentissage. Par l'accès à une information extérieure (Internet, CD-Rom, TV, presse, par exemple), l'étudiant est amené à s'intéresser aux événements contemporains liés aux pays et régions concernés, au-delà des études gymnasiales.

Champ des compétences de la personne, de sa santé et de son corps

Lieu de communication et de débats par excellence, l'enseignement des langues vivantes, soucieux de favoriser le développement de l'étudiant, contribue à la recherche de l'équilibre personnel de celui-ci. Par son engagement et la prise de risques que cela implique (car, pour apprendre une langue, il faut oser faire des erreurs), l'étudiant prend confiance en lui et apprend à gérer les tensions que peut engendrer, par exemple, l'effort de concentration dans la durée. Les relations interdisciplinaires entre l'allemand, l'anglais, l'espagnol et l'italien se situent essentiellement au niveau des objectifs généraux visés. Il est évident que chacune des langues doit d'abord être étudiée pour elle-même : pour pouvoir l'utiliser, il faut d'abord connaître l'outil et sa spécificité. Ce n'est qu'à un niveau avancé qu'un travail interdisciplinaire entre langues est possible, par exemple dans le cadre d'une réflexion commune sur le rôle et la place des langues nationales, ou par le truchement de l'italien en option spécifique, ou encore par l'examen du rôle de ces trois langues dans le contexte historique et contemporain. Dans une perspective d'interdisciplinarité, une collaboration avec un grand nombre de disciplines est envisageable, et cela non pas uniquement comme outil linguistique, mais dans le cadre d'un projet culturel commun. Ainsi des collaborations ponctuelles sont envisageables avec l'histoire, l'histoire de l'art, la musique, la géographie, la philosophie, l'économie, etc.

Objectifs liés au Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR)

| Compétences | Niveaux | Descriptifs |
|---------------------------------|---------|---|
| Écouter | B2 | Comprendre des conférences, discours et argumentations complexes. Comprendre des émissions de télévision sur l'actualité et les informations. Comprendre des films en langue standard. |
| Lire | C1 | Comprendre des textes factuels ou littéraires longs et complexes et en apprécier les différences de styles. |
| Prendre part à une conversation | B2 | Communiquer avec un degré de spontanéité et aisance qui rende possible une interaction normale avec un locuteur natif. Participer activement à une conversation dans des situations familières, présenter et défendre ses opinions. |
| S'exprimer oralement | B2 | S'exprimer de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets. Développer un point de vue et expliquer des avantages et des inconvénients. |
| Écrire | B2 | Écrire des textes clairs et détaillés sur une grande gamme de sujets. Écrire un essai ou un rapport en transmettant des informations ou en exposant des raisons pour ou contre une opinion donnée. |

1.2.1 ALLEMAND – Langue deuxième

Objectifs fondamentaux

Savoirs et connaissances

- Posséder des connaissances linguistiques permettant de communiquer en allemand oralement et par écrit suivant les situations.
- Connaître les structures fondamentales et les caractéristiques principales de l'allemand parlé et écrit.
- Connaître différents aspects marquants de la littérature, de la culture et de la civilisation des régions de langue allemande.

Savoir-faire

- S'exprimer oralement et par écrit dans un allemand adapté à la situation et au contexte.
- Saisir l'essentiel d'un message oral ou écrit et être capable d'en restituer le contenu dans les grandes lignes, en allemand et en français.
- Appliquer diverses techniques de compréhension du texte, de la phrase et du mot allemands.
- Comprendre, analyser et exploiter des textes de nature variée, littéraires et non littéraires.

- Utiliser de manière créative les ressources de la langue, tout en tenant compte des structures propres à celle-ci.
- Se servir des ouvrages de référence.

Attitudes

- Faire preuve d'ouverture et de curiosité.
- Être capable de relativiser son propre système de références culturelles pour mieux le comprendre par contraste.
- Être disposé à développer des stratégies d'apprentissage personnelles.

1.2.2 ITALIEN – Langue deuxième

Objectifs fondamentaux

Savoirs et connaissances

L'objectif premier est d'amener les étudiants à une bonne autonomie expressive et communicative. On développera la capacité d'utiliser des structures linguistiques de manière correcte du point de vue formel (compétences linguistiques), ainsi que la capacité d'utiliser la langue de manière appropriée dans les diverses situations communicatives (compétences sociolinguistiques). Pour ce faire, on approchera et approfondira les domaines culturels auxquels la langue italienne donne accès.

Savoir-faire

- Développer la compréhension et l'expression orales et écrites.
- Exploiter des méthodes de recherche, exercées individuellement ou en groupe, qui impliquent différentes stratégies d'apprentissage.
- Utiliser les différents supports sonores, visuels ou écrits permettant l'approche d'œuvres significatives.

Attitudes

L'étudiant doit manifester un esprit d'ouverture, de l'initiative et de l'intérêt pour l'étude de la langue et de la culture italiennes.

1.2.3 ITALIEN – Option spécifique

Objectifs fondamentaux

Savoirs et connaissances

- Consolider la connaissance des règles fondamentales de la langue orale et écrite.
- Connaître différents aspects marquants de la culture et de la littérature des régions de langue italienne.

Savoir-faire

- S'exprimer correctement aussi bien oralement que par écrit.
- Exprimer et défendre une opinion.
- Résumer, analyser, synthétiser des documents de nature variée.
- Traduire en italien des textes de genres divers et d'époques différentes.
- Consulter et exploiter les ouvrages de référence ainsi que d'autres supports, tels que journaux, vidéo, télévision et outils informatiques.

Attitudes

- S'intéresser aux systèmes de valeurs des différentes régions italophones, notamment en les situant dans leur contexte historique, social, économique et artistique.
- Se définir, s'affirmer face à autrui, développer un esprit critique et créatif.
- Manifester un esprit d'ouverture, d'initiative et de l'intérêt pour les régions italophones.

1.2.4 Anglais – Langue troisième

Objectifs fondamentaux

Savoirs et connaissances

- Acquérir les connaissances langagières nécessaires à la communication orale et écrite, moyen d'accès indispensable aux cultures et littératures des pays anglophones.
- Acquérir les connaissances permettant de construire un cadre de référence historique, culturel et littéraire dans lequel l'étudiant puisse inscrire sa réflexion et exprimer sa sensibilité.

Savoir-faire

- S'exprimer oralement et par écrit dans un anglais adapté à la situation et au contexte.
- Comprendre et analyser des textes de nature variée, littéraires et non littéraires (romans, nouvelles, pièces de théâtre, poèmes, articles de presse, films).
- Être capable de mettre en relation des domaines d'apprentissage différents, à l'intérieur de la branche elle-même mais aussi en relation avec d'autres disciplines.

Attitudes

- Faire preuve de curiosité, de sens critique et d'ouverture d'esprit.
- Manifester de l'intérêt pour la vie sociale et culturelle des pays anglophones.
- Apprendre à relativiser la perception que l'on a du monde en considérant les œuvres littéraires et artistiques comme le reflet d'une époque.

1.2.5 ESPAGNOL – Option spécifique

Objectifs fondamentaux

Savoirs et connaissances

- Acquérir et asseoir les règles de base de la langue orale et écrite.
- S'initier à quelques aspects des cultures et des littératures des pays hispanophones.

Savoir-faire

- S'exprimer correctement, oralement et par écrit.
- Fonder, exprimer et défendre une opinion personnelle.
- Résumer, analyser et faire la synthèse de documents divers.
- Traduire des textes de genres et d'époques différents, adaptés selon le niveau des étudiants.
- Consulter et exploiter les ouvrages de référence ainsi que d'autres supports (journaux, vidéo, télévision et informatique).

Attitudes

- S'intéresser aux civilisations hispaniques et à leurs valeurs, en les situant dans leurs contextes historiques, sociaux, économiques et artistiques.
- Développer un esprit critique, créatif et d'ouverture face à la diversité du monde hispanique.

2. Mathématiques et sciences expérimentales

2.1 MATHÉMATIQUES

Objectifs généraux

Principes

L'enseignement des mathématiques permet d'acquérir un vaste corps de méthodes, de raisonnements et de structures qui s'expriment en termes de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes.

Savoirs et connaissances

Les sujets sont décrits dans la Partie II, *Dotation horaire et Programme*. Ces connaissances supposent le développement et l'enrichissement d'**aptitudes** comme :

- l'aisance dans l'utilisation des outils mathématiques ;
- la maîtrise des règles, des principes et des contraintes du raisonnement logique ;
- la faculté d'imaginer des situations géométriques ;
- la capacité d'appliquer des méthodes mathématiques connues à des problèmes posés dans divers domaines ;
- la capacité d'utiliser des méthodes de travail et d'investigation ;
- la capacité de formuler des propositions de manière claire et précise ;
- la capacité de porter un jugement critique sur les résultats obtenus dans le cadre d'une modélisation ;
- la capacité d'établir des analogies ;
- la capacité d'exposer et de discuter.

Savoir-faire

L'étudiant devra être capable de :

- maîtriser les règles, les principes et les contraintes du raisonnement logique ;
- imaginer des situations géométriques ;
- formuler des propositions d'une manière claire et précise ;
- exposer et discuter la démarche de travail adoptée ;
- utiliser une calculatrice ;
- faire preuve d'aisance dans l'utilisation de ses connaissances mathématiques ;
- appliquer des méthodes mathématiques à des problèmes posés dans divers domaines ;
- porter un jugement critique sur les résultats obtenus ;
- organiser ses connaissances mathématiques de manière à faciliter la recherche d'analogies.

L'enseignement des mathématiques peut être choisi optionnellement à deux niveaux : standard ou renforcé.

Le niveau renforcé comporte un programme plus étendu et l'accent est porté sur les démonstrations des théorèmes. Il est donc recommandé pour les étudiants qui ont un goût prononcé pour les mathématiques ou qui envisagent ultérieurement de s'orienter vers des études scientifiques.

Attitudes

- Etre imaginatif, curieux et ouvert ;
- faire preuve d'intuition, de souplesse d'esprit et de probité intellectuelle ;
- avoir l'esprit d'analyse et de synthèse ;
- posséder le sens de la rigueur et de l'autocritique ;
- être autonome dans son travail ;
- accepter l'effort et faire preuve de persévérance ;
- apprécier l'aspect esthétique, l'élégance d'une théorie.

2.2 CHIMIE – Discipline fondamentale

Objectifs généraux

L'enseignement de la chimie éveille chez l'étudiant l'intérêt et le désir de comprendre son environnement quotidien ; il fournit les moyens de connaître la structure, les propriétés et les transformations de la matière vivante et non vivante, en se basant autant sur l'expérience que sur le raisonnement, à l'aide de modèles atomiques, de manière à ce que les propriétés observables puissent être interprétées à partir de représentations au niveau des molécules et des atomes.

Il met en évidence l'importance de la connaissance des substances et des processus chimiques pour l'existence de l'homme. Il montre que l'activité humaine est liée aux cycles et équilibres matériels de la nature. Il permet à l'étudiant de comprendre quelles sont les conséquences de la production et de la consommation de substances sur l'environnement et de reconnaître la nécessité de maîtriser l'influence de l'homme sur le milieu naturel.

En collaboration avec les autres sciences, il fait prendre conscience qu'une action pluridisciplinaire est nécessaire pour résoudre ces problèmes fondamentaux, en considérant les aspects épistémologiques, éthiques et culturels de la chimie.

Toutes les propriétés de la matière que l'on observe et mesure peuvent être interprétées de façon cohérente sur un plan atomique inaccessible aux sens, mais accessible à un raisonnement modélisant. L'enseignement de la chimie montre que ce mode de raisonnement déductif et prédictif entre la réalité matérielle et le niveau des atomes est caractéristique de la pensée chimique. Cependant, tout modèle a ses limites : si l'expérience infirme les déductions que le raisonnement bâtit sur le modèle atomique adopté, il faut modifier ce modèle en conséquence. La chimie est donc une science en perpétuelle évolution, ce qui stimule la curiosité et la recherche.

La chimie contribue au développement d'activités humaines essentielles comme l'agriculture, la fabrication de produits alimentaires, la santé publique, etc. De plus, de nombreuses matières d'usage quotidien (papier, plastiques, médicaments, produits de nettoyage, fibres textiles, verre, métaux, etc.) sont fabriquées à l'aide de processus chimiques à partir d'éléments provenant du sol, de la mer ou de l'air. Enfin, la plus grande partie de l'énergie consommée (par le chauffage, le trafic, la production de biens de consommation, etc.) est d'origine chimique.

Toutes les activités de l'homme créent des déchets et épuisent les ressources naturelles. Toute production et consommation de matière ou d'énergie a des inconvénients, comme l'épuisement des ressources naturelles et les atteintes à l'environnement. Dans un contexte pluridisciplinaire, une telle prise de conscience permet un changement du comportement personnel, particulièrement dans une société de consommation et face à l'accroissement démographique.

Objectifs fondamentaux

Savoirs et connaissances

- Observer la matière et ses transformations avec précision, classer ces observations et les interpréter à l'aide de modèles atomiques appropriés et de la notion d'équilibre.
- Utiliser avec précision le langage et le symbolisme propres à la chimie.

Savoir-faire

- Assimiler la méthode scientifique, c'est-à-dire étudier les phénomènes matériels en se posant d'abord des questions sur les observations, en élaborant ensuite des hypothèses à leur sujet et en cherchant enfin à les tester par des expériences reproductibles et concluantes ; enfin en utilisant la littérature scientifique.
- Étendre l'application des connaissances théoriques aux expériences de laboratoire et aux activités de la vie quotidienne.
- Manipuler un matériel de laboratoire simple en observant une attitude prudente et responsable et réaliser une expérience en suivant un mode opératoire.

Attitudes

- Comprendre les informations diffusées par les médias dans des domaines aussi variés que l'environnement, les matières premières, l'alimentation, etc. et les juger de manière critique pour se former une opinion personnelle.

- Prendre conscience que la chimie est en étroite relation avec les autres sciences et avec la technique ; acquérir une vision pluridisciplinaire.
- Adopter une attitude personnelle constructive, fondée sur des connaissances précises en chimie, pour aider à trouver des solutions qui prennent en considération les aspects écologiques et éthiques.

2.3 BIOLOGIE – Discipline fondamentale

Objectifs généraux

L'enseignement de la biologie permet d'acquérir une meilleure conscience de la nature. Il stimule la curiosité et le plaisir de découvrir par le contact avec les plantes et les animaux. Il sensibilise aux beautés de la nature. Il permet d'accéder à une meilleure compréhension de la vie par une approche expérimentale et une vision historique et épistémologique. Comprendre la nature suppose la connaissance des grandes communautés de vie et de leurs rapports ainsi que de l'impact de l'homme sur ces derniers. L'enseignement de la biologie vise à un comportement responsable face à la nature. Enfin, l'enseignement de la biologie apporte sa contribution à la recherche personnelle d'un sens à la vie ainsi qu'à une éducation à la santé de l'homme dans son environnement.

Il introduit des éléments de référence scientifique dans les représentations quotidiennes du monde vivant. La biologie est une science de la vie par essence, ce qui requiert une vision multidisciplinaire. Elle implique des connaissances sur l'homme et les autres êtres vivants, la maîtrise des concepts fondamentaux importants de la biologie et la discussion concernant la recherche contemporaine.

L'enseignement offre un choix de domaines orientés sur :

- les possibilités d'observations et d'expériences dans la nature ;
- la connaissance de soi : physiologie, perception, conscience ;
- le savoir scientifique en biologie ;
- les problèmes actuels et questions de société.

D'un regard lucide sur les interactions systémiques procéderont la formulation de questions décisives, l'estimation des risques liés à des biotechnologies ou à l'intervention de l'homme dans l'environnement, et la discussion d'alternatives.

L'enseignement de la biologie aide à se situer par rapport à des problèmes fondamentaux, tels que la nutrition, la sexualité, la maladie, la vieillesse et la mort, ainsi que par rapport aux grands défis du monde moderne.

Objectifs fondamentaux

Savoirs et connaissances

- Connaître les manifestations du vivant telles que métabolisme, reproduction et procréation, croissance, développement, comportement, traitement de l'information, structures moléculaires et cellulaires.
- Se familiariser avec la multiplicité des organismes, animaux et végétaux (avoir également certaines connaissances de systématique) et des microorganismes.
- Connaître les grandes interactions en écologie générale et appliquée.
- Acquérir des connaissances en matière d'hérédité et d'évolution.

Savoir-faire

- Découvrir, observer et décrire des situations et des processus.
- Elaborer des critères de classification et de différenciation, détermination d'espèces.
- Formuler des hypothèses.
- Décrire verbalement, représenter graphiquement les résultats obtenus.
- Comprendre des textes scientifiques simples.

Attitudes

- Adopter un regard scientifique sur la société actuelle. Il suppose une pensée comparative et globale.
- Prendre conscience que l'homme fait partie de la nature et qu'il ne doit pas en bouleverser les équilibres.

2.4 BIOLOGIE-CHIMIE – Option spécifique

La différence essentielle entre les disciplines fondamentales et l'OS réside dans l'opportunité pour les étudiants de réaliser des expériences de laboratoire. En conséquence, ce sont les objectifs propres du processus expérimental qu'il convient de décrire ici.

Savoir-faire

- Manier des appareils d'observation optiques (microscope), électroniques et autres.
- Planifier des expériences en adoptant une attitude responsable, élaborer ou exécuter des protocoles de travail, les exécuter, les évaluer.
- Tester et évaluer les résultats obtenus, estimer la vraisemblance des résultats.
- Avoir une attitude critique par rapport à la méthode de travail et aux interprétations.

2.5 PHYSIQUE – Discipline fondamentale

Objectifs généraux

L'enseignement de la physique développe la compréhension des phénomènes naturels et des réalisations techniques.

Il conduit l'étudiant à explorer à l'échelle atomique, humaine et astronomique les multiples mécanismes de l'univers, ainsi qu'à saisir le rôle de la méthode expérimentale et des représentations théoriques. Il développe chez l'étudiant indépendance et curiosité face au monde, notamment à l'environnement quotidien.

Il porte une attention particulière à l'analyse rigoureuse, logique et objective de situations matérielles choisies, analyse que l'étudiant apprend à formuler de manière claire et complète aussi bien par le langage de tous les jours que par le formalisme mathématique.

Il fournit un aperçu critique des différents modes de pensée anciens et modernes, en s'attachant à situer la place essentielle que la physique occupe dans la culture.

La compréhension des lois essentielles de la nature permet d'assumer ses responsabilités face à l'environnement et de se prononcer en tant que citoyen sur des questions présentées de manière toujours plus technique.

L'enseignement de la physique porte son regard au-delà de l'apparence première des choses. Au contact de situations données, l'étudiant apprend à sentir, regarder et décrire ce qu'il voit, propose lui-même une analyse et une explication. Il s'agit de stimuler son imagination et sa curiosité en le laissant deviner, tâtonner, se tromper et se corriger par lui-même. Sur cette base sont proposés ensuite des modèles qui permettent de se représenter les mécanismes et les principes cachés de nombreux phénomènes naturels.

Les connaissances de base choisies sont abordées dans un ordre qui prend en compte essentiellement le vécu, l'acquis spontané et l'âge de l'étudiant. L'enseignement de la physique développe ainsi en premier lieu une compréhension des lois de la nature basée sur l'intuition.

Mais la compréhension par représentation intuitive ou analogique, bien qu'essentielle en physique, s'avère insuffisante. Il faut confronter ces constructions mentales à la réalité par le biais de mesures ; on élabore alors des modèles quantitatifs. La qualité d'une réponse ou d'une prévision est validée par l'expérience et non sur la foi en l'autorité dogmatique d'une théorie ou du maître.

La physique dispose d'un outil d'analyse et d'expression rigoureux et précis qu'il faut apprendre et exercer. Le langage de la physique revêt différentes formes (les graphiques, les dessins, les schémas, les mathématiques et l'informatique). Il importe donc de choisir la forme la mieux adaptée à ce que l'on veut exprimer.

Par l'étude de l'évolution historique des conceptions en physique, l'étudiant apprend à relativiser les théories et à en reconnaître les limites. Il participe ainsi à la dynamique de la pensée scientifique dont l'impact sur les autres domaines de la pensée a été déterminant ces derniers siècles.

Le travail en laboratoire donne l'occasion de rappeler pratiquement la nécessité d'une attitude prudente et responsable.

Objectifs fondamentaux

Savoirs et connaissances

- Les grandeurs fondamentales qui permettent de séparer, de distinguer et de repérer les propriétés physiques de la nature.
- Les phénomènes fondamentaux qui éclairent les comportements physiques de notre environnement.
- Les principes de base sur lesquels est bâti l'édifice théorique de la physique.
- Les étapes principales du mode de travail en physique (observation, description, expérimentation, simulation, hypothèse, modèle, loi, théorie).
- Les algorithmes de raisonnement et de calcul de type général.
- Les modèles les plus fonctionnels, les lois et les théories qui y sont associées.
- Les étapes essentielles des découvertes scientifiques et leur chronologie.
- Les principes de fonctionnement d'appareils usuels ou importants.
- Les méthodes courantes de mesure.
- La terminologie spécifique.
- Les unités internationales et certains ordres de grandeur essentiels.

Savoir-faire

- Utiliser les modèles connus afin de comprendre les mécanismes de phénomènes naturels, le fonctionnement d'appareils et certains aspects de la physiologie humaine.
- Gérer une observation en fonction d'un projet et, pour cela,
 - distinguer entre faits et hypothèses, entre causes et conséquences ;
 - expérimenter de façon autonome ou en équipe ;
 - utiliser l'outil mathématique.
- Rechercher et utiliser une documentation.
- Structurer ses idées et ses intuitions de manière rigoureuse.
- Utiliser ses connaissances en situation nouvelle.
- Construire un raisonnement en puisant dans les diverses parties de la physique ainsi que dans les autres disciplines.
- S'exprimer avec des mots simples, puis spécifiques, pour gagner en clarté et en concision.
- Communiquer sur des questions techniques et scientifiques avec le spécialiste ou le profane.

Attitude

- Avoir le goût de la compréhension dont le moteur est la curiosité.
- Enrichir ses connaissances par la lecture critique de revues, d'articles et d'ouvrages à caractère scientifique, par l'écoute de conférences et d'émissions.
- Avoir le goût de l'action, de la création et de l'engagement :
 - fabriquer, monter, démonter, réparer et inventer des appareillages ;
 - imaginer, inventer, échafauder des représentations mentales pour s'expliquer des observations concrètes et les gérer.
- Rester conscient des conséquences et des limites de ses comportements ainsi que de toute action humaine.
- Avoir le goût de structurer une pensée se fondant sur l'hypothèse, le tâtonnement, l'autocritique et finalement sur la vérification expérimentale objective.
- Respecter le droit à l'erreur et au doute.

2.6 PHYSIQUE – Option complémentaire

En plus des objectifs du cours de discipline fondamentale qui restent pertinents, cette option est destinée aux étudiants qui souhaitent acquérir quelques bases solides leur permettant de poursuivre des études faisant appel à la physique.

Ce cours peut évidemment aussi être suivi dans le but de mieux comprendre les bases de la construction du monde physique.

3. Sciences humaines

3.1 GÉOGRAPHIE – Discipline fondamentale

Objectifs généraux

L'enseignement de la géographie montre que les activités des hommes sont inscrites dans l'espace.

A l'aide des méthodes et connaissances dispensées, l'enseignement de la géographie conduit à s'interroger sur les processus et les multiples relations qui structurent l'espace, puis à les analyser. Il sensibilise l'étudiant aux normes, comportements et valeurs déterminant l'organisation d'espaces différents du sien.

Enfin, une analyse des structures complexes de l'espace permet à l'étudiant de se situer dans le monde actuel, puis de se forger un jugement sur les répercussions de l'action humaine sur l'espace. Cette prise de conscience conduit l'étudiant à un comportement responsable dans tous les types d'espaces à gérer.

L'homme marque de plus en plus l'espace de son empreinte. Ses projets visant à modifier l'environnement sont très souvent envisagés à court terme et en fonction du seul critère de la rentabilité. Il en arrive ainsi à menacer l'écosystème dont il est partie intégrante. Dès lors, il ne peut plus se contenter de considérer ou d'analyser l'espace comme un observateur neutre : il en est un acteur responsable dans la perspective d'un développement durable. Il s'agit donc de s'interroger sur les conséquences à court, moyen et long terme d'une telle action, au travers de l'étude approfondie des facteurs naturels, humains et sociaux qui caractérisent un espace et le structurent par leur interaction.

L'enseignement de la géographie passe donc par l'étude de problèmes concrets qui permettent de s'exercer à la démarche scientifique et aux méthodes spécifiques de la discipline. Les savoir-faire et les connaissances élémentaires mettent en évidence la complexité des rapports entre l'homme et l'espace qui entrent en jeu dans la gestion des écosystèmes.

Par ses questions, la géographie favorise une approche interdisciplinaire des grands problèmes de l'homme face à son environnement. Elle permet également à l'étudiant d'exercer la pensée contextuelle appliquée à l'analyse des structures spatiales.

Enfin, l'étudiant, confronté aux normes, valeurs et comportements de peuples vivant dans des espaces différents du sien, s'ouvre au monde et développe sa capacité d'analyse ainsi que son sens critique face à l'organisation de l'espace, laquelle repose sur différents modèles. Il est en mesure d'agir de manière responsable dans son propre environnement, comme dans tous les types d'espaces.

Objectifs fondamentaux

Savoirs et connaissances

- Connaître le vocabulaire de base de la géographie.
- Connaître les concepts fondamentaux de la géographie : localisation, distance, échelle, interaction, changement/permanence, espace géographique.
- Connaître les principaux facteurs qui structurent l'espace.

Savoir-faire

- Mettre en évidence différents types de localisations (position, distribution, association/ségrégation par exemple) et s'orienter dans l'espace.
- Expérimenter différents types de distances (par exemple : distance réelle, distance-temps, distance-coût).
- Mettre en évidence le rôle des échelles dans la perception et l'analyse des problèmes géographiques.
- Identifier les interactions entre les éléments constitutifs de l'espace géographique et reconnaître ces interactions comme éléments de systèmes, eux-mêmes en interaction.
- Relever, dans l'analyse de l'espace, l'impact du temps dans ses différentes dimensions (temps cosmique, temps court/temps long, temps vécu par exemple).

- Prendre en compte l'existence de plusieurs espaces (espace absolu, imaginé, perçu, vécu par exemple) et l'exploiter dans l'analyse géographique.
- Maîtriser les outils et les méthodes permettant l'analyse de l'espace dans toutes ses composantes (polarisation, dimensionnement, organisation par exemple).

Attitudes

- Adopter un comportement responsable dans l'espace considéré comme un produit de l'homme et dans la perspective du développement durable.

3.2 GÉOGRAPHIE – Option complémentaire

L'option complémentaire en géographie vise l'acquisition des mêmes savoirs, savoir-faire et attitudes. La seule différence sera que l'étude des thèmes pourra se faire beaucoup plus en profondeur en mettant l'accent sur le travail interdisciplinaire pratique et sur le terrain.

3.3 HISTOIRE – Discipline fondamentale

Objectifs généraux

Instrument de connaissance, l'histoire est à la fois démarche de recherches et élaboration d'un discours. Elle a pour objet le passé humain et comme enjeu son intelligibilité. L'enseignement de l'histoire apprend aux étudiants les méthodes et les questionnements pour aborder le passé de manière rationnelle et sensible et savoir interroger, analyser et comprendre les sociétés et les civilisations. Il leur permet de mettre en lumière leurs différences ou leurs similitudes dans le souci du respect de l'autre et de pouvoir les comparer à la spécificité de la société dans laquelle ils vivent. Il leur apprend à penser le temps en termes de changement et de continuité, de rupture et de permanence, à clarifier les rapports entre l'histoire et la mémoire, l'histoire et la fiction, l'histoire et le mythe. Il développe chez les étudiants la conscience et la pratique leur permettant d'exercer leurs responsabilités en tant que membres d'une collectivité humaine. Il met enfin l'accent sur l'importance de l'échange avec les disciplines en général, les autres sciences humaines en particulier.

Objectifs fondamentaux

Savoirs et connaissances

L'étudiant acquiert :

- des connaissances historiques dans une perspective diachronique et synchronique ;
- des connaissances « raisonnées » des fondements culturels de notre civilisation ;
- des connaissances relatives aux autres civilisations et à la thématique de l'altérité ;
- des connaissances critiques du passé récent et du monde contemporain ;
- des notions de sciences auxiliaires de l'histoire (démographie, économie...)
- un vocabulaire « spécifique » de base ;
- une initiation à la vie politique.

Savoir-faire

L'enseignement de l'histoire contribue, avec d'autres disciplines, à développer des compétences générales telles que :

- lire efficacement ;
- résumer ;
- prendre des notes ;
- mémoriser efficacement ;
- comprendre le vocabulaire ;
- définir un mot ou un concept ;
- effectuer une recherche ;
- établir une bibliographie ;
- présenter un exposé oral ;
- réaliser un dossier ou une exposition ;
- gérer une information abondante et en dégager une vue d'ensemble (synthèse).

L'enseignement de l'histoire permet à l'étudiant d'acquérir des compétences spécifiques ; dans une perspective historique, l'étudiant peut :

- analyser et expliquer des sources (texte, document iconographique, œuvre musicale, monument, données statistiques, paysage, document audiovisuel, éléments de la vie quotidienne) ;
- situer et analyser, grâce aux connaissances acquises, un événement dans son contexte historique (chronologique, culturel, social, économique, politique) ;
- étudier et construire un schéma, un organigramme, une carte, une notice biographique, une chronologie ;
- développer un sujet ; construire une argumentation, présenter une controverse ;
- aborder un événement historique à travers une approche pluridisciplinaire ;
- aborder l'enquête historique ;
- s'initier à l'historiographie.

Attitudes

L'enseignement de l'histoire permet à l'étudiant de découvrir :

- l'existence de différents systèmes de valeurs, de différentes cultures ;
- la relativité des jugements ;
- ses attaches avec sa propre culture ;
- sa place dans sa société, dans le monde et dans l'histoire ;
- ses responsabilités individuelles et sociales ;
- des éléments constituant la relation à l'autre (individu ou société).

L'enseignement de l'histoire permet à l'étudiant d'acquérir :

- une attitude réfléchie, curieuse et critique face aux sources de l'information (historique, médiatique, politique...)
- une approche pluridisciplinaire des problèmes et des questions ;
- une autonomie de jugement à travers ses capacités de se forger une opinion réfléchie et fondée ;
- une attitude ouverte aux opinions critiques ;
- une attitude de respect et d'ouverture à l'autre ;
- l'intuition, la rigueur et la patience.

Grâce aux connaissances historiques, aux compétences intellectuelles et aux attitudes stimulées par cet enseignement de l'histoire, l'étudiant peut construire son identité et se situer dans une société pluraliste et évolutive.

3.4 HISTOIRE – Option complémentaire

L'organisation de l'option complémentaire est laissée à la file d'histoire qui en définit les objectifs et la mise en œuvre (contenus et formes).

Elle vise l'acquisition des mêmes savoirs, savoir-faire et attitudes. Toutefois l'étude des thèmes pourra se faire beaucoup plus en profondeur en mettant l'accent sur le travail interdisciplinaire.

3.5 ÉCONOMIE ET DROIT

Objectifs généraux

Partie intégrante des sciences humaines, l'enseignement de l'économie et du droit dans les études gymnasiales pour adultes a pour finalité d'initier les acteurs de la vie sociale, économique et politique à la maîtrise et à l'analyse des faits de notre société sous les angles juridique, micro- et macro-économiques.

La mondialisation des échanges, la globalisation des technologies, des marchés, et la diffusion de l'information sont des phénomènes qui nécessitent des savoirs élargis et des compétences accrues pour s'adapter aux réalités nouvelles. L'enseignement de l'économie et du droit contribue à étendre l'éventail des connaissances des étudiants, à enrichir leur culture générale et à développer leur esprit critique, ainsi que leur capacité à prendre des décisions rationnelles.

Cet enseignement comporte une dimension supplémentaire, du fait qu'il s'adresse à des adultes insérés dans le monde du travail et ayant parfois charge de famille.

Disciplines et définitions

Économie et droit est une combinaison trans- et pluridisciplinaire, voulue par le Règlement sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale. Elle est la combinaison de trois disciplines. L'économie (ou sciences économiques) qui se scinde en deux branches distinctes : l'économie politique et l'économie d'entreprise ; et le droit.

L'économie politique étudie les phénomènes et les mécanismes économiques au sein d'une société et entre les sociétés. Elle s'intéresse, d'une part, aux opérations essentielles que sont la production, la distribution et la consommation des biens, d'autre part, aux institutions et aux activités destinées à faciliter ces opérations.

L'économie d'entreprise étudie la vie et le fonctionnement des entreprises. À partir de l'observation, elle fait porter la réflexion sur la nature de l'entreprise, sur son organisation, sur l'étude de ses fonctions et de ses services, de leur rôle et de leurs moyens respectifs; elle considère ensuite l'évolution de l'entreprise et l'étude de ses relations externes et internes dans une optique synthétique. L'économie d'entreprise comprend l'étude des techniques de gestion qui constituent des instruments d'analyse et de prévision indispensables à la conduite des entreprises.

Le droit aborde les principales règles du droit civil et du droit des obligations, ainsi que quelques règles du droit public. L'enseignement du droit met en évidence les principales règles juridiques que doivent observer tous les acteurs de la vie sociale et économique. Cet enseignement tend à montrer qu'une société ne peut fonctionner sans règles et que toute communauté est confrontée à la nécessité de structurer et d'organiser les relations entre les personnes; il met en évidence les droits et les obligations qu'engendrent la vie en société.

Objectifs fondamentaux

Deux cursus

L'enseignement de l'économie et du droit apparaît dans deux cursus distincts :

1. en discipline fondamentale ;
2. en option spécifique.

L'enseignement de l'économie et du droit permet à l'étudiant de

- mieux se situer à la fois comme individu et comme membre d'une collectivité ;
- développer son propre système de valeurs et s'y référer ;
- saisir la complexité du monde contemporain ;
- prendre conscience que la réalité économique et juridique agit ou influe sur la société depuis le début de l'aventure humaine.

Savoirs et connaissances

Les connaissances amènent l'étudiant à

- maîtriser les principaux phénomènes et mécanismes économiques, étudiés dans le temps et dans l'espace ;
- appréhender une culture macro- et micro-économique et juridique ;
- s'initier aux pratiques, aux règles, aux structures des entreprises ;
- connaître les règles élémentaires de droit indispensables aux rapports humains.

Savoir-faire

Une fois les connaissances essentielles acquises, l'étudiant en fera usage afin de comprendre et d'approfondir certains faits juridiques, sociaux et économiques, de saisir les interactions, les interrelations et les interdépendances, c'est-à-dire de construire son propre acquis. Il doit à cette occasion :

- définir, mémoriser et utiliser à bon escient un vocabulaire économique, financier et juridique large et précis ;
- développer ses propres méthodes de travail ;
- exercer son sens de l'analyse, son esprit critique et de synthèse ;
- entreprendre des travaux de recherche personnels et de groupes ;
- collaborer dans l'élaboration d'un travail de recherche ;
- communiquer avec l'extérieur, rencontrer des personnalités et débattre avec des représentants de tout milieu ;

- présenter oralement et par écrit ses travaux ;
- appliquer des règles de droit à des cas pratiques ;
- réfléchir à l'entreprise et à son environnement ;
- s'exercer à une réflexion éthique.

Attitudes

L'étudiant sera amené à

- développer son esprit d'initiative ;
- développer son sens des responsabilités ;
- s'ouvrir aux comportements et aux idées d'autrui ;
- se montrer responsable de ses actes ;
- s'impliquer dans un travail de recherche ;
- développer son esprit d'analyse et de synthèse ;
- faire preuve d'esprit critique.

Méthodologie

L'approche méthodologique est la plus variée possible. Elle comprend :

- l'entraînement au raisonnement par les méthodes inductives et déductives ;
- l'analyse rigoureuse de documents écrits et audiovisuels et la critique des résultats obtenus ;
- l'analyse des différents courants de la pensée économique et leur confrontation aux faits ;
- l'examen et le traitement de situations pratiques ;
- la recherche, le traitement, la mise en forme, la transmission, le classement et l'utilisation de l'information, à l'aide de technologies adéquates ;
- le travail par projets ;
- la rédaction de travaux personnels et leur présentation écrite et orale.

Économie et droit est un enseignement associé dans lequel chaque discipline conserve son caractère propre. En traitant des thèmes communs ou voisins, l'enseignement vise à mettre en évidence les interdépendances des mécanismes économiques avec l'organisation sociale, ainsi qu'à développer une réflexion éthique.

3.6 INTRODUCTION À L'ÉCONOMIE ET AU DROIT – Discipline fondamentale

Objectifs généraux

Enseignée à tous les étudiants de la voie académique, la discipline fondamentale vise à offrir une culture générale économique et juridique. Ce cours est nécessaire au cursus de l'adulte préparant une maturité et contribue à préciser son rôle en tant que citoyen, membre d'une famille et agent économique (consommateur/producteur).

Grâce à leur capacité d'abstraction et aux connaissances acquises, les étudiants pourront ainsi appréhender des problèmes économiques et juridiques du monde actuel.

L'étude se déroule souvent selon le schéma suivant : observation, découverte de phénomène ou de situation, description, analyse et sélection de moyens d'action. Pour la conclusion, l'attention des étudiants est attirée sur l'importance des choix et leurs conséquences diverses pour les parties en jeu. À chaque phase, l'étudiant recourt à un vocabulaire spécifique.

En économie, les étudiants seront amenés à comprendre les différentes formes d'organisation de l'entreprise, leur environnement et leur évolution, ainsi que le processus de décisions, les possibilités de choix, les contraintes et les conflits d'intérêts qui interviennent dans la gestion d'une entreprise.

L'introduction à l'économie politique permettra aux étudiants de comprendre le fonctionnement du système économique ainsi que les interactions entre les différents acteurs compte tenu de l'évolution sociale, écologique et technique. Ils pourront ainsi évaluer les politiques économiques et formuler un avis personnel sur les solutions proposées.

En droit, les étudiants abordent les libertés, devoirs et responsabilités individuels en se plaçant du point de vue du citoyen, ou d'un agent économique.

L'introduction aux obligations définit les circonstances de leur naissance, aussi bien due à des situations fortuites que découlant de la conclusion de contrats. L'introduction au droit commercial vise à faire découvrir le lien entre des actes de la vie quotidienne et leur codification.

Objectifs fondamentaux

- comprendre et maîtriser un vocabulaire et des expressions économiques et juridiques de base ;
- connaître des théories élémentaires de l'économie politique ;
- connaître les principales sources primaires d'information en matière économique et juridique ;
- présenter et expliquer des mécanismes élémentaires de l'économie ;
- retrouver des règles juridiques de base dans les recueils de lois adéquats ;
- lire, comprendre, identifier les sources et commenter des articles économiques et juridiques de la presse généraliste en suivant une démarche systématique.

3.7 ÉCONOMIE ET DROIT – Option spécifique

Objectifs généraux

L'option spécifique dispense un enseignement approfondi en sciences économiques et en droit. Elle favorise la connaissance et l'utilisation critique des systèmes d'information. Elle étudie les structures des systèmes économiques, leurs mécanismes et analyse l'organisation des entreprises. Elle donne un bagage juridique de base en droit des obligations. Elle entraîne l'étudiant à la recherche et au traitement de l'information. Elle l'invite à étudier et à comprendre le monde socio-économique à l'aide d'analyses de textes, d'études de cas et d'outils indispensables de gestion. Elle l'entraîne au raisonnement économique et juridique; elle stimule et développe ses capacités d'observation des faits juridiques et économiques, l'esprit d'analyse et de synthèse. Elle initie l'étudiant aux principes de base de la gestion des entreprises privées. Elle incite l'étudiant à exercer et à développer son esprit critique et une réflexion éthique.

L'option spécifique comprend trois branches transdisciplinaires distinctes, mais complémentaires :

- l'économie politique ;
- l'économie d'entreprise ;
- le droit.

Objectifs fondamentaux

Savoirs et connaissances

Les connaissances amènent l'étudiant à

- s'initier aux concepts, lois et théories et aux modèles économiques ;
- découvrir l'importance et le rôle des entreprises dans le tissu économique et social de notre pays ;
- connaître les structures juridiques des entreprises ;
- étudier la vie et le fonctionnement des entreprises, leurs fonctions et stratégies ;
- étudier les activités productives des entreprises ;
- étudier les règles juridiques essentielles et les principaux contrats.

Savoir-faire

L'élève doit être capable de

- décrire les structures juridiques des entreprises en Suisse, leurs principes d'organisation ;
- utiliser les méthodes quantitatives nécessaires à la gestion des entreprises ;
- expliquer les principaux mécanismes et théories économiques ;
- exposer et analyser les problèmes économiques contemporains les plus importants ;
- prendre des décisions sur la base de cas pratiques en droit comme en économie d'entreprise.

3.8 PHILOSOPHIE – Discipline fondamentale

Objectifs généraux

La philosophie est une activité culturelle et intellectuelle caractérisée par une longue durée dans l'histoire occidentale et par une très grande diversité de cultures et de langues. Cette double particularité de profondeur historique et de diversité géographique en fait un véhicule privilégié dans l'apprentissage de la multiplicité des formes et lieux de savoir en lien avec ses enjeux sociaux et politiques. L'étude de la philosophie permet aux jeunes adultes de circuler dans ce vaste champ historico-géographique en s'initiant aux formes, aux techniques et aux interrogations philosophiques.

Le support de cette circulation se fonde sur des textes philosophiques. C'est à partir des textes que peuvent être déployées les compétences concernant la lecture d'une pensée d'abord matérialisée dans l'écrit. Ces compétences regroupent la formation du jugement qui permet à l'étudiant d'évaluer et de critiquer les textes grâce à une initiation à la logique, à l'argumentation, à la rhétorique, à la formation des concepts. Cette formation de base, dont on trouve les éléments dans la culture philosophique grecque, permet de développer une force critique de remise en question de la réalité, ressource nécessaire pour tout citoyen vivant dans une société démocratique.

Dans l'histoire de l'encyclopédie occidentale des savoirs, la philosophie tient une position qui a beaucoup varié. L'étudiant est introduit à cette diversité qui concerne notamment la relation de la philosophie à sa propre histoire et la relation (de maîtrise, de conflit ou de coopération) de la philosophie aux autres sciences, techniques et savoirs. Dans une société fondée sur la maîtrise du savoir, une telle initiation permet aux étudiants de se former une distance critique et réflexive. Dans la mesure où les étudiants du Gymnase du Soir sont des jeunes adultes insérés dans la vie professionnelle, l'enseignement de la philosophie mobilise cette expérience du monde du travail pour alimenter les différents régimes d'interrogation.

Objectifs fondamentaux

L'enseignement de la philosophie se donne pour objectif d'introduire les jeunes adultes, à partir de la lecture d'extraits de textes philosophiques, aux techniques d'argumentation, à la terminologie et aux concepts fondamentaux de la philosophie. Il s'agit d'acquérir la capacité de penser avec et contre un auteur, moyennant la maîtrise des registres d'interrogation.

3.9 PHILOSOPHIE – Option complémentaire

Objectifs fondamentaux

Poursuivre les objectifs du cours fondamental en traitant les deux grandes subdivisions du champ philosophique suivantes :

- philosophie pratique portant sur les questions de la justification de l'existence, de la vie bonne, de l'agir en société ;
- philosophie esthétique portant sur les questions de l'imaginaire et des créations humaines dans leur ensemble (littérature, activités artistiques).

L'apprentissage de ces régions et la familiarité avec quelques-unes de leurs grandes stations historiques permet à l'étudiant de se constituer comme un sujet connaissant ouvert, capable d'interroger et d'historiser les évidences du monde contemporain. Ces évidences sont matérialisées dans trois formes de relations du sujet au monde :

- une relation objective au monde (concepts, idéologies) ;
- une relation sociale (normes, valeurs, comportements) ;
- une relation subjective (affects, désirs).

La connaissance réflexive de ces différents registres favorise une maîtrise de la pensée et de l'expression orale et écrite.

4. Arts

Objectifs généraux

Qu'ils soient peintres, musiciens ou savants, les hommes s'efforcent de donner du sens au monde dans lequel ils vivent. Pour mener à bien sa tâche, le savant doit être extérieur à son objet d'étude. L'artiste, lui, tente de rester constamment à l'intérieur. Il n'essaie pas de rendre compte du monde par des définitions ou en termes de cause et de conséquence, mais par des équivalences sensibles. Pour ce faire, il est rare qu'il recoure à la parole ; et, quand il le fait, il parle toujours d'autre chose : c'est pour raconter plus que pour analyser ou décrire.

Dans le monde où nous vivons, les sons et les images sont omniprésents. Face à eux, nous ne pouvons rester ni neutres, ni innocents : ils modèlent notre environnement, ils nous transforment. Tant qu'à les consommer, autant le faire en connaissance de cause. Il ne suffit pas de nous délecter de leur beauté ou de les rejeter avec dégoût. Peut-être que, si nous sommes capables de les lire ou de les entendre, ils nous aideront justement à comprendre le monde. Le but d'un enseignement des arts visuels et de la musique est donc double :

- travailler avec son imagination et sa sensibilité pour communiquer sa propre vision des choses ;
- enquêter sur le sens que donnent du monde les images et les sons produits par d'autres.

Or, pour être menées à bien, la pratique et la réflexion esthétiques font appel à des disciplines telles que les sciences expérimentales (physique, chimie) et les mathématiques, les sciences humaines (histoire, géographie, économie, sociologie), la philosophie, la psychologie, et peuvent être mises en rapport avec les littératures de divers pays. De ce fait, un enseignement artistique se prête tout naturellement à l'inter-disciplinarité.

4.1 ARTS VISUELS – Discipline fondamentale

Objectifs fondamentaux

Basé sur l'équilibre des capacités intellectuelles et intuitives, l'enseignement des arts visuels met en relation les perceptions, la compréhension et l'expression, en développant une attitude de recherche et d'interrogation. La pratique des arts visuels permet d'acquérir les moyens indispensables à une expression consciente ; l'étude de l'histoire de l'art permet à la fois d'élargir son approche en se confrontant à des chefs-d'œuvre et de reconnaître les enjeux de l'art ici et maintenant.

Comprendre

En termes de connaissances

- Distinguer les différents domaines des arts visuels et leurs fonctions : arts plastiques, design graphique et industriel, architecture, scénographie, stylisme, etc.
- Connaître les différents outils, techniques et supports de l'image, ainsi que leurs implications.
- Comprendre que toute démarche artistique comporte des choix conceptuels, qui sont en interaction avec le contexte culturel.

En termes de savoir-faire

- Renforcer la pratique par des connaissances théoriques et historiques.

En termes d'attitudes

- Prendre conscience de la subjectivité des perceptions : elles dépendent de l'expérience individuelle, de l'éducation, de l'appartenance sociale et culturelle ; adopter une attitude ouverte, en dépassant ses préjugés et ses croyances.
- Accepter d'être troublé par une œuvre ; ne pas rechercher uniquement l'adhésion.

Exprimer

En termes de savoir-faire

- Développer ses facultés de perception, visuelle, sensitive et affective.
- Être capable de traduire, représenter et communiquer en reliant entre elles ses perceptions, son intuition et ses connaissances.
- Donner un sens à son expression.
- Développer un jugement critique et conduire une interprétation avec rigueur et précision.

En termes d'attitudes

- Reconnaître et favoriser des démarches intuitives.

Pour atteindre ces objectifs, les savoir-faire et attitudes ci-après seront développés, qu'on peut regrouper en trois catégories : observer, expérimenter et évaluer.

Observer

Observation : exercice spontané des sens, moment nécessaire à toute opération expérimentale.

- Apprendre à voir pour comprendre et comprendre pour mieux voir.
- Interroger la réalité, être attentif à l'inattendu.
- Relier le regard à d'autres sens.
- Développer un regard aigu, ouvert, curieux, critique et sans a priori.
- Enrichir sa relation au monde visible, le traduire, le représenter, le réinventer.
- Mémoriser et restituer.
- Comprendre les relations entre les formes, les structures, les couleurs, les qualités de lumière, et enrichir son vocabulaire formel.

Expérimenter

- Être ouvert à son intuition.
- Aborder différentes techniques, traditionnelles, contemporaines et expérimentales (dessin, peinture, gravure, volume, infographie, photo, vidéo, cinéma, installations).
- Explorer le langage plastique.
- Apprendre à choisir une démarche artistique, à élaborer des projets en utilisant des références personnelles ou historiques.
- Utiliser les outils, les techniques et les gestes adaptés à ses intentions et à ses capacités.
- Prendre conscience de l'engagement que suppose tout exercice de création.
- S'habituer à des rythmes de travail variés.
- Oser prendre des risques.
- Prendre des initiatives et travailler de manière autonome.

Évaluer

- Lire des images : déchiffrer les codes visuels, formels et iconographiques.
- Choisir, maîtriser des critères de jugement pertinents et cohérents.
- Utiliser les apports d'autres disciplines, tant sur le plan des connaissances que sur celui des méthodes de travail.
- Porter un regard critique sur sa propre pratique.
- Dépasser le jugement de goût, pour fonder une appréciation rigoureuse sur les œuvres.

Remarques

L'acquisition des connaissances, des savoir-faire et des attitudes est basée sur l'expérimentation pratique des différentes techniques d'expression d'une part, sur l'examen d'œuvres anciennes, modernes et contemporaines d'autre part. On progresse et on évolue à la fois par le regard que l'on porte sur sa propre production et sur celle des autres. L'observation, étant un des fils conducteurs de la formation visuelle, est constamment développée.

La maîtrise technique est nécessaire, dans la mesure où elle reste au service de l'expression. Ce qui doit d'abord être visé, c'est le sens qu'on doit donner à chaque travail. Les attitudes de travail permettant aux étudiants d'acquérir davantage d'autonomie sont favorisées.

4.2 MUSIQUE – Discipline fondamentale

Objectifs généraux

L'enseignement de la musique joue un rôle important dans le développement de l'étudiant en contribuant à l'épanouissement harmonieux de ses capacités émotionnelles, rationnelles et psychomotrices. Il favorise la créativité en faisant intervenir en même temps l'intuition, la pensée et l'action, il éveille la curiosité face aux phénomènes acoustiques, il apprend à écouter, comprendre et juger un événement musical, tout en tenant compte de sa dimension stylistique et historique. Il sensibilise aux qualités esthétiques d'une œuvre musicale, il fait ressentir et découvrir autant les principes d'ordre que les libertés de la subjectivité artistique.

Il développe la pensée contextuelle à la lumière d'interrelations multiples entre littérature, mathématiques, physique, arts visuels et expression corporelle.

Il tend à faire participer l'étudiant à la vie musicale. L'étude et la pratique de la musique favorisent l'acquisition d'attitudes déterminantes dans la vie, telles que le sens de la responsabilité, de la discipline et de la concentration.

La musique constitue un élément essentiel de toute civilisation. La perception et la production des différents phénomènes sonores, leur utilisation ludique sont autant de manifestations que l'on retrouve dans toutes les communautés humaines. C'est avant tout l'exercice pratique qui donne un accès direct à la musique vocale et instrumentale : l'étudiant reçoit des moyens de mieux se connaître, d'exprimer ses sentiments et de se libérer. La réflexion approfondit l'expérience de la pratique et de l'écoute musicales ; elle établit des liens avec d'autres arts et d'autres domaines d'étude. A cette occasion, l'étudiant fait l'expérience que la musique dans son essence ne peut être verbalisée, qu'elle conserve un caractère transcendant et une part de mystère.

Savoirs et connaissances

- Comprendre les structures et principes de la musique ;
- connaître les éléments du système musical, les paramètres du son, les tonalités, la modalité, les intervalles ;
- reconnaître à l'audition les styles et les genres de musiques ;
- savoir replacer une œuvre dans son contexte historique et social.

Attitudes

- L'enseignement de la musique se propose de :
- développer la sensibilité de l'élève, son sens esthétique ;
- faciliter la participation ou l'intégration de l'élève à la vie musicale privée ou publique ;
- susciter des attitudes de respect et de tolérance aux musiques du monde.

Histoire de la musique

Comme activité de l'esprit humain, la musique doit aussi être reliée au contexte culturel et intellectuel ; expression de son époque, elle ne peut être entièrement comprise que comme telle. La musicologie historique (biographie, stylistique, organologie, étude de la notation...) est mise en rapport avec la musicologie systématique (sociologie de la musique, esthétique musicale, ethnomusicologie) et la musicologie appliquée (théorie et critique musicale). L'histoire de la musique se base surtout sur une vision synoptique et synthétique, de l'Antiquité à nos jours, en n'oubliant pas le patrimoine non européen.

Cours de base et de culture ouvert à tous, sans prérequis de connaissances théoriques et de pratique vocale ou instrumentale.



Partie III

Plan d'études de la maturité gymnasiale

Dotation horaire et programme

| Maturité gymnasiale – Cours sur 4 ans (1M/2M/3M/4M) | | | | | | | |
|---|------------------------|-------|--------------------------|-----------|-----------|-----------|--------|
| | | Total | 1M | 2M | 3M | 4M | Examen |
| Langues | L1 Français | 8 | 2 | 2 | 2 | 2 | e+o |
| | L2 Allemand/Italien | 8 | 2 | 2 | 2 | 2 | e+o |
| | L3 Anglais | 8 | 2 | 2 | 2 | 2 | e+o |
| Maths et sciences | Maths niveau standard | 12 | 3 | 3 | 3 | 3 | e+o |
| | Maths niveau renforcé | 12 | | | | | |
| | Biologie | 2 | | | 2 | | |
| | Chimie | 2 | | 2 | | | |
| | Physique | 2 | | | | 2 | |
| Sciences humaines | Histoire | 2 | | 1 | 1 | | |
| | Philosophie | 1 | | | 1 | | |
| | Géographie | 2 | | 2 | | | |
| | Economie | 1 | | 1 | | | |
| Arts | Arts visuels/Musique | 3 | 1 | 2 | | | |
| OS/OC/TM | OS Italien/OS Espagnol | 6 | | 2 | 2 | 2 | e+o |
| | OS Economie | 6 | | | 3 | 3 | e+o |
| | OS Biologie-Chimie | 6 | | | 3 | 3 | e+o |
| | OC | 2 | | | | 2 | o |
| | Travail de maturité | 1 | | | 1 | | |
| | | | périodes/semaines | | | | |
| | | | 1M | 2M | 3M | 4M | |
| | OS Langues | 9 | 10 | 19 | 16 | 15 | |
| | OS Economie | 9 | 10 | 17 | 17 | 16 | |
| | OS Biologie-Chimie | 9 | 10 | 17 | 17 | 16 | |

Remarques

- En 1^{re} année, 4 périodes de compléments sont dispensées en langues et mathématiques, elles sont destinées à combler les lacunes dans une ou plusieurs de ces disciplines.
- Un élève qui choisit l'italien en option spécifique doit présenter l'allemand en langue 2. En outre, il doit aussi suivre le cours de base d'italien en 1^{re} année.
- En 2^e année les élèves suivent des ateliers artistiques durant 9 samedis matins, ce qui correspond à une période hebdomadaire sur l'année.
- En 3^e année les élèves doivent rédiger un travail de maturité (TM) sous la supervision d'un enseignant, ce qui correspond à 1 période hebdomadaire durant l'année, en dehors des cours.
- L'élève qui choisit une option spécifique langue (espagnol ou italien) a 2 périodes supplémentaires en 2^e année et 2 périodes de moins réparties sur la 3^e et 4^e année.

1. LANGUES

Dotation horaire (périodes hebdomadaires)

| | 1 ^{re} année | 2 ^e année | 3 ^e année | 4 ^e année |
|-------------|-----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| L1 Français | 2 | 2 | 2 | 2 |
| L2 Allemand | 2 | 2 | 2 | 2 |
| L2 Italien | 2 | 2 | 2 | 2 |
| L3 Anglais | 2 | 2 | 2 | 2 |
| OS Italien | 2* | 2 | 2 | 2 |
| OS Espagnol | | 2 | 2 | 2 |

* En 1^{re} année, les élèves qui choisissent l'allemand en L2 et l'italien en OS peuvent suivre le cours d'italien L2.

En 1^{re} année, toutes les langues bénéficient d'un complément d'une période d'appui.

1.1 FRANÇAIS – Langue première

1^{re} année (2 périodes)

- Propédeutique de dissertation : apprendre à analyser une citation comme sujet de dissertation, délimiter un champ de réflexion, dégager une problématique, élaborer un plan, rédiger l'introduction de la dissertation. Sur une thèse donnée, établir une liste d'arguments, les sélectionner et les hiérarchiser.
- En 1^{re} année, cette propédeutique peut déboucher sur la rédaction de dissertations courtes ou de textes argumentatifs plus informels (critique à propos d'une lecture, d'un film, d'une question d'actualité...).
- Selon les besoins, mises au point grammaticales et conseils pour la rédaction.
- Lecture de 3 à 4 œuvres.
- Esquisse d'une histoire de la littérature.
- Introduction à l'explication de texte, notions de versification, de rhétorique et de narratologie.

2^e année (2 périodes)

- Dissertation : reprendre les éléments acquis en 1^{re} année. Harmoniser les acquis des élèves qui ont suivi la 1^{re} année, avec ceux des nouveaux élèves.
- Conduire à la rédaction d'une dissertation complète : établissement d'une stratégie argumentative, rédaction du développement et de la conclusion. L'accent sera mis sur la dissertation littéraire, liée à des œuvres étudiées en classe.
- Les élèves rendront au moins deux dissertations par année.
- Étude d'au moins quatre œuvres choisies dans des époques et des genres différents.
- Consolider la compétence de l'explication de texte. Harmoniser les acquis des élèves qui ont suivi la 1^{re} année, avec ceux des nouveaux élèves.
- Épreuves semestrielles : dissertation courte (3 heures) sur table, sur des sujets littéraires ou explication de texte.

3^e année (2 périodes)

- Dissertation : consolider les acquis de 2^e année. Les compétences de dissertation seront renforcées. L'accent sera mis en particulier sur la mobilisation de la culture générale et l'étayage de l'argumentation par des exemples pertinents.
- Les élèves rendront au moins deux dissertations par année.
- Étude d'au moins quatre œuvres choisies dans des époques et des genres différents.

- Consolider la compétence de l'explication de texte. Élargir les outils d'analyse à des notions empruntées aux sciences humaines. Apprendre à passer de l'analyse détaillée d'un passage à un discours global sur l'œuvre.
- Épreuves semestrielles : dissertations courtes (3 heures) sur table, sur des sujets littéraires ou généraux.

4^e année (2 périodes)

- Dissertation : consolider les acquis de 3^e année.
- Les élèves rendront au moins quatre dissertations par année. Deux d'entre elles devraient être faites sur table (dans un cadre à définir, à l'intérieur ou hors des heures de cours). L'enseignant insistera sur l'organisation du travail en situation, et la question du temps de rédaction.
- Étude d'au moins quatre œuvres choisies dans des époques et des genres différents.
- Consolider la compétence de l'explication de texte. Insister sur l'expression orale et la gestion des temps de préparation et de passage.
- Épreuves semestrielles : dissertations courtes (3 heures) sur table, sur des sujets littéraires ou généraux.

Examens

Programme : sélection d'une dizaine d'œuvres parmi les œuvres étudiées; on veillera à diversifier les genres littéraires et les époques.

Écrit : dissertation sur des sujets littéraires et généraux.

Oral : analyse de texte (extrait inconnu d'une œuvre littéraire étudiée en classe).

1.2 ALLEMAND – Langue deuxième

1^{re} année (2 périodes + 1 d'appoint)

- Révision et approfondissement progressif des compétences de communication orale et écrite, d'analyse et de synthèse.
- Éléments de culture et civilisation des pays et régions de langue allemande (*Landeskunde*).

Vocabulaire : consolidation et acquisition d'un vocabulaire fondamental. Enrichissement passif et actif en fonction des thèmes et textes abordés.

Grammaire : révision et approfondissement des sujets de grammaire suivants : conjugaison, ordre des mots dans la phrase, les déterminants, les pronoms et les prépositions.

Lecture : textes courts et simples (histoires courtes, œuvres littéraires simplifiées...).

Compétence orale : lire – répondre à questions simples sur les textes (*W-Fragen*).

Compétence écrite : former des phrases selon le sujet de grammaire et répondre à des questions simples (*W-Fragen*).

2^e, 3^e et 4^e années (2 périodes)

- Proposition éventuelle de sujets pour le travail de maturité.
- Éléments de culture et civilisation des pays et régions de langue allemande (*Landeskunde*).

Vocabulaire : révision et consolidation des mots de 1^{re} année, acquisition progressive des autres mots sur trois ans et enrichissement du vocabulaire en fonction des thèmes et textes abordés.

Grammaire : perfectionnement des compétences grammaticales, notamment la phrase secondaire, l'adjectif (déclinaison, comparatif, superlatif et nominalisation), les verbes à régime et le passif.

Lecture : 3-4 œuvres représentatives de la littérature allemande. Analyse littéraire et interprétation.

Compétence orale : analyse littéraire des 3-4 œuvres présentées à l'examen, présentation de passages et de sujets personnels ou d'actualité, description et interprétation d'image, discussion et argumentation sur des thèmes actuels liés au vocabulaire, à des articles de journaux...

Compétence écrite : explication de textes littéraires et non littéraires (questions de compréhension – d'interprétation – expression libre), rédaction de texte argumentatif.

Examens

L'examen comporte une épreuve écrite et une épreuve orale.

L'épreuve écrite permettra de vérifier les connaissances acquises dans la technique de la langue, l'expression, la compréhension et l'interprétation de documents soumis. Elle comporte une compréhension de texte, un ou deux exercices de langue (vocabulaire/grammaire) et une rédaction (style texte argumentatif ou littéraire).

L'épreuve orale permet de vérifier les capacités de compréhension, d'expression, d'analyse et de synthèse de l'élève des 3-4 œuvres littéraires étudiées ainsi qu'une discussion sur un thème lié au vocabulaire acquis.

1.3 ITALIEN – Langue deuxième

1^{re} année (2 périodes + 1 d'appoint)

Acquisition des notions grammaticales et lexicales de base. Étude de textes simples et de documents audiovisuels en relation avec la vie quotidienne contemporaine italienne et suisse italienne.

2^e année (2 périodes)

Révision des notions grammaticales et lexicales de base. Étude et approfondissement de textes simples et de documents audiovisuels en relation avec la vie quotidienne contemporaine italienne et suisse italienne.

3^e année (2 périodes)

La révision et l'approfondissement des notions morphosyntaxiques et lexicales se poursuivent.

Étude de textes plus élaborés en relation avec la culture et la civilisation des régions italophones. Une place importante est accordée aux présentations orales. Approche du théâtre et du cinéma italiens.

4^e année (2 périodes)

Synthèse aboutissant à l'autonomie de l'élève. En particulier, l'élève doit être capable de suivre un discours relativement complexe et de répondre avec aisance à des questions qui s'y rapportent. Pour l'écrit, il sera à même de rédiger des textes clairs et structurés. Étude d'œuvres modernes et contemporaines.

Examens

L'examen comporte une épreuve écrite et une épreuve orale. Les deux épreuves ont pour but de vérifier les capacités expressives et communicatives de l'élève, son aptitude à saisir les caractéristiques essentielles d'un message, d'un document, d'un texte, et, à partir de là, de transmettre des informations, d'opérer des sélections et de fournir une analyse.

L'épreuve écrite comprend les trois parties suivantes :

1. compétence linguistique et lexicale ;
2. compréhension de textes écrits ;
3. rédaction.

Dans les deux cas, chaque partie a le même poids dans le calcul de la note définitive de l'examen écrit.

L'épreuve orale permet de vérifier les capacités de compréhension, d'expression, d'analyse et de synthèse de l'élève des 3-4 œuvres littéraires étudiées.

1.4 ITALIEN – Option spécifique

1^{re} année (2 périodes + 1 d'appoint)

Même programme que le cours de langue 2.

2^e année (2 périodes)

- Révision systématique et approfondissement progressif des connaissances techniques de la langue italienne : conjugaisons, emploi des temps et des modes, prépositions...
- Révision et acquisition de vocabulaire.
- Exercices de rédaction (composition, explication de texte, résumé, lettres...).
- Étude de différents aspects de la vie sociale et culturelle italienne : utilisation de supports variés.

Lectures

- Les textes étudiés seront judicieusement répartis entre les différents genres littéraires du XVIII^e au XX^e siècle.

3^e année (2 périodes)

- Continuation et approfondissement du programme de grammaire et de vocabulaire.
- Préparation systématique à la traduction.
- Exercices de rédaction (analyse de textes, argumentation, création...).
- Exposés (travaux de recherche individuels, en groupe...).
- Étude de différents aspects de la vie sociale et culturelle italienne : utilisation de supports variés.

Propositions de lectures :

- une œuvre représentative d'un courant littéraire ;
- initiation à la tradition poétique italienne ;
- approche d'une grande œuvre du XIV^e siècle, par exemple Boccaccio, *Decamerone*.

4^e année (2 périodes)

- Continuation et approfondissement du programme de grammaire et de vocabulaire.
- Exposés.
- Examen de problèmes spécifiques liés à la traduction de textes littéraires.
- Composition et analyse de textes.
- Étude de différents aspects de la vie sociale et culturelle italienne ; utilisation de supports variés.

Propositions de lectures :

- ouvrages en prose de genres et d'époques différents, à situer dans leur contexte historique, social et artistique ;
- programme de poésie (par exemple : histoire d'une forme fixe, poésie de la Renaissance, poésie de la Suisse italienne...);
- Dante Alighieri, *Divina Commedia* ;
- une œuvre contemporaine.

Examens

L'examen comporte une épreuve écrite et une épreuve orale.

- Les deux épreuves ont pour but de vérifier les capacités de compréhension, d'expression, d'analyse et de synthèse de l'élève.
- Ces compétences seront examinées selon des formes diverses.
- L'examen écrit comprend une traduction et une composition littéraire ou une explication de texte. Chaque partie a le même poids dans le calcul de la note définitive de l'examen écrit.
- L'examen oral porte sur une explication de texte.
- Les épreuves écrites et orales portent, en principe, sur le programme des deux dernières années, soit quatre œuvres, au moins, de genres différents appartenant aux grands moments de la littérature italienne.

1.5 Anglais – Langue troisième

1^{re} année (2 périodes + 1 d'appoint)

Elle est consacrée :

- à la révision et à l'approfondissement de sujets de grammaire, notamment les temps de base, les substantifs, les déterminants et les pronoms, les prépositions ;
- à l'enrichissement et à l'acquisition d'un vocabulaire courant autour de quelques thèmes de base : l'école, la famille, la maison, la nourriture, etc., ainsi que du vocabulaire nécessaire à l'étude de documents traitant de thèmes variés ;
- à la lecture d'œuvres simplifiées, le choix étant adapté au niveau des élèves ;
- à l'introduction de connaissances ayant trait à divers aspects culturels du monde anglo-saxon.

2^e, 3^e et 4^e années (2 périodes)

- L'élève perfectionne ses compétences de communication par l'étude grammaticale des temps, y compris infinitif et gérondif, le passif, les auxiliaires de mode; le discours indirect ; les verbes prépositionnels ; la syntaxe de la phrase (coordination, subordination, relatives), les adjectifs et les adverbes.
- L'élève continue d'enrichir un vocabulaire courant d'une part, et un vocabulaire adapté aux divers sujets d'intérêt culturel et littéraire abordés en classe d'autre part, soit environ huit cents mots nouveaux par année.
- La fin de la 4^e année sera plus particulièrement consacrée à des révisions générales.
- L'élève développe ses connaissances littéraires par la lecture d'œuvres de provenances et d'époques diverses.

Remarques

La réalisation des objectifs et programmes ci-dessus présuppose la mise en place nécessaire des moyens pédagogiques suivants :

- matériel adéquat pour pouvoir développer la compréhension et l'expression orale ;
- encouragement de la pratique de séjours linguistiques avec des pays de langue anglaise.

Examens

L'examen comporte une épreuve écrite et une épreuve orale.

L'examen écrit vise à évaluer les compétences globales de l'élève. Cette épreuve peut se composer de trois parties : une épreuve de technique de la langue, une explication de texte et une épreuve de rédaction portant sur un sujet littéraire, de société ou d'intérêt général.

Pour ce qui concerne la technique de langue, l'examen portera sur les notions abordées durant les trois dernières années de Gymnase du Soir.

L'épreuve de rédaction, quant à elle, se référera en principe au programme de 3^e et 4^e années.

L'examen oral évalue la capacité de l'élève à analyser et à s'exprimer avec aisance, pertinence et clarté sur un sujet donné à partir d'un document écrit (extrait d'un ouvrage préalablement étudié) vérifiant les connaissances acquises au cours des deux dernières années des études gymnasiales.

1.6 ESPAGNOL – Option spécifique

2^e année (2 périodes)

- Acquisition progressive des bases techniques de l'espagnol : système verbal, prépositions, modes, etc.
- Acquisition d'un vocabulaire de base.
- Lectures diverses afin de consolider grammaire et vocabulaire.
- Exercices d'expression orale.
- Premiers exercices de rédaction (résumés, explications de texte).

Propositions de lectures :

- anthologies de récits et nouvelles d'Espagne et d'Amérique latine (*Edelsa, Langue pour tous*, etc.).

3^e année (2 périodes)

- Révision et approfondissement du programme de grammaire et de vocabulaire.
- Premiers exercices de traduction (version et thème).
- Rédaction : analyse de textes, création.
- Exposés individuels ou en groupe.
- Introduction à l'histoire de la littérature espagnole ou en espagnol.
- Étude de différents aspects culturels et sociaux d'Espagne et des pays hispanophones.

Propositions de lectures :

- A. Monterroso, *Cuentos* ; M. de Unamuno, *Niebla* ; E. Sábato, *El túnel* ; J. R. Jiménez, *Platero y yo* ; M. Vázquez Montalbán, *Historias de Pepe Carvalho* ; Antología del grupo poético de 1927 ; A. Buero Vallejo, *Historia de una escalera* ; P. Neruda, *Odas elementales* ; etc.

4^e année (2 périodes)

- Continuation et approfondissement du programme de grammaire et de vocabulaire.
- Exercices de traduction (thème).
- Traduction de textes littéraires d'espagnol en français et vice-versa.
- Composition et analyse de textes.
- Étude de différents aspects culturels et sociaux d'Espagne et des pays hispanophones.

Propositions de lectures :

- Anónimo, *Lazarillo de Tormes* ; M. de Cervantes, *Novelas ejemplares* (*Riconete y Cortadillo, El casamiento engañoso*) ; T. de Molina, *El burlador de Sevilla* ; R. Darío, *Azul* ; C. J. Cela, *La familia de Pascual Duarte* ; J. Rulfo, *El llano en llamas* ; R. SENDER, *Requiem por un campesino español* ; F. García Lorca, *Romancero gitano* ; A. Muñoz Molina, *Beltenebros* ; G. Mistral, *Desolación* ; O. Paz, *El ogro filantrópico* ; etc.

Remarques

- Une attention toute particulière est dévolue aux contenus littéraires et culturels, ainsi qu'aux aspects plus actuels des réalités hispaniques.
- Le certificat de maturité en option spécifique d'espagnol satisfait en principe aux standards du niveau B2, tel que défini par le Cadre commun européen de référence des langues (CCERL).

Examens

- L'examen comporte une épreuve écrite et une épreuve orale.
- Les deux épreuves ont pour but de vérifier les capacités de compréhension, d'expression, d'analyse et de synthèse de l'élève. Ces compétences seront examinées selon des formes diverses.
- L'examen écrit comprend une épreuve de technique de la langue et une composition littéraire ou une explication de texte.
- Les épreuves écrites et orales portent en principe sur le programme des deux dernières années, soit quatre œuvres au moins, de genres et de pays différents appartenant aux principaux moments des littératures hispaniques.

2. Mathématiques et sciences expérimentales

Dotation horaire (périodes hebdomadaires)

| | 1 ^{re} année | 2 ^e année | 3 ^e année | 4 ^e année |
|--------------------|-----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Mathématiques | 3 | 3 | 3 | 3 |
| Chimie | | 2 | | |
| Biologie | | | 2 | |
| Physique | | | | 2 |
| OC Physique | | | | 2 |
| OS Biologie-Chimie | | | 3 | 3 |

En 1^{re} année, les mathématiques bénéficient d'un complément d'une période d'appui.

2.1 MATHÉMATIQUES

2.1.1 Niveau standard

1^{re} année (3 périodes)

Géométrie

Géométrie euclidienne plane.

Théorèmes fondamentaux, constructions, lieux géométriques et transformations.

Arithmétique et Algèbre

Calcul numérique : nombres entiers, nombres premiers, multiples et diviseurs, factorisation, PGCD, PPCM, fractions, nombres rationnels et réels.

Calcul littéral : identités remarquables, monômes et polynômes, fractions littérales, équations des degrés 1 et 2, systèmes d'équations à 2 inconnues.

2^e année (3 périodes)

Géométrie

Vecteurs et coordonnées dans le plan et dans l'espace. Norme, produit scalaire et produit vectoriel.

Trigonométrie : rapports trigonométriques du triangle rectangle et applications.

Algèbre et Analyse

Ensembles et ensembles numériques. Fonctions du 1^{er} et 2^e degré, polynômes, fractions rationnelles, fonctions puissances, approche (algébrique) des fonctions exponentielles et logarithmes, équations et inéquations relatives aux fonctions traitées.

3^e année (3 périodes)

Géométrie

Géométrie analytique plane de la droite.

Cercle trigonométrique, formules fondamentales et équations trigonométriques simples.

Analyse

Fonctions réelles. Continuité. Limites. Calcul différentiel. Optimisation.

Convexité et dérivée secondes, fonctions trigonométriques, étude de fonction.

Algèbre

Matrices 2 x 2, déterminants et leurs applications.

4^e année (3 périodes)

Analyse

Primitives. Calcul intégral et applications au calcul de surfaces. Approche analytique des fonctions exponentielles et logarithmiques.

Géométrie

Géométrie analytique plane du cercle, tangentes.

Algèbre

Analyse combinatoire

Statistique et Probabilités

Statistique descriptive : représentations de données, mesures de tendance centrale et de dispersion. Probabilités discrètes. Probabilités conditionnelles.

Révisions et problèmes de synthèse

2.1.2 Niveau renforcé

1^{re} année (3 périodes)

Cours commun avec le niveau standard

2^e année (3 périodes)

Géométrie

Vecteurs et coordonnées dans le plan et dans l'espace. Norme, produit scalaire et produit vectoriel. Trigonométrie du triangle rectangle. Cercle trigonométrique, résolution du triangle quelconque, formules et équations trigonométriques.

Algèbre et Analyse

Ensembles et ensembles numériques. Fonctions du 1^{er} et 2^e degré, polynômes, fractions rationnelles, fonctions puissances, approche (algébrique) des fonctions exponentielles et logarithmes, équations et inéquations relatives aux fonctions traitées.

3^e année (3 périodes)

Géométrie

Géométrie analytique : droites du plan, plans et droites de l'espace. Transformations géométriques.

Analyse

Fonctions réelles. Continuité. Limites. Calcul différentiel. Optimisation. Convexité et dérivée secondes, fonctions trigonométriques, étude de fonction.

Algèbre

Matrices 2 x 2, 3 x 3, nombres complexes, algèbre linéaire I.

Statistique et Probabilités

Statistique descriptive : représentations de données, mesures de tendance centrale et de dispersion.

4^e année (3 périodes)

Analyse

Primitives. Calcul intégral.

Géométrie

Géométrie analytique du cercle dans le plan et de la sphère dans l'espace. Notions de coniques.

Algèbre

Analyse combinatoire, algèbre linéaire II.

Statistique et Probabilités

Probabilités discrètes. Probabilités conditionnelles. Variables aléatoires.

Révisions et problèmes de synthèse

Examens

L'examen écrit est majoritairement commun avec quelques questions propres à chaque niveau, standard ou renforcé, de 4^e année. L'examen oral porte sur l'enseignement reçu par l'élève.

2.2 CHIMIE – Discipline fondamentale

2^e année (2 périodes)

I. Notions fondamentales

- Mélanges et corps purs.
- Méthodes de séparation.
- Les états de la matière.
- Les changements d'états.

II. L'atome

- Constitution de l'atome.
- Isotopes.
- Tableau périodique des éléments.
- Structure électronique de l'atome.

III. Liaisons chimiques

- Liaison ionique.
- Liaison covalente.
- Formules de Lewis, règle de l'octet.
- Géométrie et polarité des molécules.
- Liaison métallique.
- Propriétés physiques.

IV. Réactions chimiques

- Masse atomique et moléculaire.
- Nombre d'Avogadro, mole.
- Concentration.
- Équation chimique.
- Stœchiométrie.

V. Acide, base et pH

- Définitions : acides, bases, couples et réactions acido-basiques.
- Forces des acides et des bases (Constante d'acidité).
- Calculs de pH (Acides forts, bases fortes).
- Réactions de neutralisation.

VI. Oxydoréduction

- Oxydants et réducteurs, couples redox.
- Nombre d'oxydation.
- Réactions d'oxydoréduction.

VII. Chimie organique

- Groupes fonctionnels.
- Nomenclature.
- Réactions organiques (substitution, addition, estérification, hydrolyse, saponification).

2.3 BIOLOGIE – Discipline fondamentale

3^e année (2 périodes)

I. Cellules procaryotes, animales et végétales

- Molécules du vivant : rôle des glucides et des lipides dans le métabolisme, importance et rôle des protéines dans les cellules, principe d'action des enzymes, rôle des acides nucléiques.
- Cellules et métabolisme cellulaire : structure et fonction des cellules, respiration, photosynthèse et fermentation alcoolique, bilan des réactions chimiques et signification biologique des phénomènes, organites cellulaires mis en jeu.
- Biodiversité : unicellulaire et pluricellulaire, autotrophie et hétérotrophie, caractéristiques principales des différents Règnes.
- Métabolisme nutritionnel humain : anatomie et physiologie des systèmes respiratoire, digestif et circulatoire.
- Écologie : relations nutritionnelles et flux d'énergie entre êtres vivants, cycles de la matière, équilibres et déséquilibres écologiques.

II. Reproduction

- Le matériel génétique et la mitose : ADN, chromosomes, caryotype, cycle cellulaire et mitose.
- Reproduction sexuée et méiose : structure et fonction des appareils reproducteurs masculin et féminin, la méiose et la gamétogenèse.
- Reproduction humaine : le cycle féminin, la fécondation, la contraception et le développement embryonnaire.
- La génétique classique : le monohybridisme, le dihybridisme, l'hérédité liée au sexe.
- La génétique moléculaire : la synthèse des protéines et les mutations.

2.4 BIOLOGIE-CHIMIE – Option spécifique

L'enseignement de l'OS biologie-chimie se répartit sur deux ans et prend en compte la matière enseignée en DF (chimie en 2^e année et biologie en 3^e), c'est pourquoi en 3^e année la proportion chimie/biologie est respectivement d'un tiers / deux tiers et s'inverse en 4^e année.

3^e année partie chimie (2 périodes)

I. Étude de réactions

- Profil énergétique des réactions.
- Enthalpie (réactions exo- et endothermiques).
- Entropie.
- Enthalpie libre (spontanéité d'une réaction).
- Vitesse de réaction (influence de la concentration, de la température, effet des catalyseurs).
- L'état d'équilibre, constante d'équilibre.
- Déplacement d'un état d'équilibre (Principe de Le Châtelier).
- Équilibres de solubilité.

II. Acide, base et pH

- Constantes d'équilibre.
- Calcul du pH des solutions aqueuses.
- Titrages acide-base.
- Solutions tampons.

III. Oxydoréduction

- Réactions d'oxydoréduction.
- Piles électrochimiques.
- Force électromotrice d'une pile.
- Potentiel standard.
- Corrosion.
- Électrolyse.

Des séances de laboratoire d'une demi-journée permettent d'approfondir quelques thèmes du cours fondamental et d'atteindre les objectifs spécifiques liés à l'expérimentation et à la pratique du laboratoire.

3^e année partie biologie (1 période)

L'enseignement se concentre au 2^e semestre (2 périodes). Ces compléments de cours permettent d'approfondir quelques thèmes du cours fondamental.

I. Échanges et communications cellulaires

- Structure membranaire, diffusion, osmose, échanges actifs, communication cellulaire.

II. Systèmes de communication et de régulation chez l'homme

- Le système immunitaire : notion d'antigènes et d'anticorps, rôle des macrophages et des lymphocytes T et B, défense immunitaire spécifique et non spécifique, vaccination et sérothérapie.
- Le système endocrinien : principe général de l'action d'une hormone, régulation de la glycémie.

4^e année partie chimie (1 période)

IV. Chimie organique

- Polymérisation.
- Mécanismes réactionnels (réaction radicalaire, addition, substitution, hydrolyse, estérification).

V. Biochimie

- Matières grasses (synthèse des graisses, préparation des savons).
- Hydrates de carbone (structure, réaction de condensation).
- Acides aminés, peptides et protéines (structure, synthèse des protéines).

VI. La chimie au quotidien

- Reconnaître la présence et l'influence marquante de la chimie dans notre quotidien ; relier divers concepts et connaissances de la chimie (organique, inorganique, analytique, etc.) à des applications courantes.
- Pourquoi le savon nettoie-t-il ?
- Et l'airbag, comment fonctionne-t-il ?
- Les « plastiques » dans leur diversité, etc.

4^e année partie biologie (2 périodes)

III. Systèmes de communication et de régulation chez l'homme (suite)

- Le système nerveux : neurone, influx nerveux, transmission synaptique et neurotransmetteurs ; organes des sens ; système nerveux central.
- L'excrétion : anatomie et physiologie des reins, osmorégulation, formation de l'urine et excrétion de l'azote.
- L'appareil locomoteur : squelette humain, structure et fonction des muscles squelettiques, contraction musculaire.

IV. L'évolution

- Des faits aux théories, principales étapes de l'évolution, évolution et origine de l'homme.

V. Biotechnologies

- Bactéries transgéniques, manipulation génétique d'animaux et de végétaux, perspectives en thérapie génique, quelques biotechnologies non génétiques.

Plusieurs séances de laboratoire d'une demi-journée permettent d'approfondir quelques thèmes du cours fondamental et d'atteindre les objectifs spécifiques liés à l'expérimentation et à la pratique du laboratoire.

Examens

Les examens (écrit et oral) portent sur la quatrième année ainsi que sur les notions fondamentales introduites en troisième année.

Le contenu de l'examen écrit est équilibré entre les sujets de biologie et de chimie.

L'examen oral porte sur des sujets de biologie ou de chimie (un seul examen).

2.5 PHYSIQUE – Discipline fondamentale

4^e année (2 périodes)

I. Mécanique

Cinématique

- Vitesse et accélération : définir ces deux notions vectoriellement et interpréter les graphiques espace-temps représentant un mouvement.
- Mouvements : appliquer les équations du mouvement rectiligne uniforme, uniformément accéléré ainsi que les équations relatives au mouvement circulaire uniforme. Savoir en donner une représentation graphique.

Dynamique

Force

- Définir la notion de force. Énoncer les lois de Newton et les appliquer à des situations de la vie courante. Savoir représenter la force de soutien, la force poids, la force de frottement et de propulsion.
- Savoir calculer la force gravitationnelle et la force poids. Appliquer aux satellites en orbite circulaire. Décrire les forces dans un mouvement rectiligne uniforme, rectiligne uniformément accéléré et dans un mouvement circulaire uniforme.

Équilibre

- Définir le moment d'une force et la notion de couple. Définir les conditions d'équilibre.

Énergie

- Définir le travail d'une force constante le long d'un déplacement et en particulier pour la force poids, la force de frottement et de propulsion.
- Définir les énergies cinétique et potentielle. Appliquer le principe de conservation de l'énergie mécanique à des cas de la vie quotidienne.

Puissance et rendement

- Définir la puissance moyenne et le rendement.

Quantité de mouvement

- Définir la quantité de mouvement
- Conservation de la quantité de mouvement : étude des chocs élastiques et mous.

Statique des fluides

- Poussée d'Archimède : expliquer la poussée d'Archimède et analyser les forces qui s'exercent sur un corps flottant.

Aborder les deux parties suivantes et en approfondir une en particulier.

II. Électricité

Électrostatique

- Charge électrique : définir la charge électrique.
- Force électrique : appliquer la loi de Coulomb.
- Tension électrique : définir la notion de tension.

Électrocinétique

- Courant : définir l'intensité du courant. Différencier le courant continu et alternatif.
- Résistance électrique : savoir calculer la résistance équivalente de résistances en série et en parallèle.
- Loi d'Ohm : utiliser la loi d'Ohm dans un circuit simple et à plusieurs branches.
- Effets du courant : décrire les effets caloriques du courant (effet Joule) et déterminer la puissance transformée dans une portion de circuit.

Magnétisme

- Champ magnétique : décrire le champ magnétique autour d'un aimant permanent, d'un fil rectiligne et l'appliquer à l'électroaimant. Décrire le champ magnétique terrestre.
- Effet du champ magnétique : loi de Lorentz et loi de Laplace.

III. Lumière

Phénomènes fondamentaux

- Définir le mouvement ondulatoire : amplitude, longueur d'onde, fréquence, période et vitesse de propagation.
- Définir une onde longitudinale et transversale. Décrire le spectre électromagnétique de la lumière. Polarisation de la lumière.

Optique géométrique

- Décrire la propagation rectiligne de la lumière, la réflexion, la réfraction et la dispersion : utiliser les lois qui en découlent pour expliquer le fonctionnement du miroir plan et des lentilles minces.

2.6 PHYSIQUE – Option complémentaire

4^e année (2 périodes)

Trois thèmes seront abordés parmi la liste non exhaustive ci-dessous. Par rapport au cours fondamental, il s'agit d'approfondir et de traiter des exemples pratiques, des applications ou des mises en relations transdisciplinaires.

L'option complémentaire permet aussi aux étudiants d'aborder la physique expérimentale avec l'organisation de travaux pratiques de laboratoire.

Mécanique

Éléments de base de la statique et de la dynamique du corps solide ainsi que de la mécanique des fluides :

- moment d'une force, centre de gravité ;
- quantité de mouvement, moment d'inertie, moment cinétique ;
- collisions élastiques et inélastiques ;
- mouvements de translation et de rotation ;
- énergie dans un mouvement de translation et de rotation ; conservation de l'énergie, de la quantité de mouvement et du moment cinétique ;
- écoulements laminaires et turbulents dans un fluide, équation de continuité, équation de Bernoulli ;
- exemples pratiques.

Chaleur

Mécanismes de transport de la chaleur, principes de la thermodynamique :

- convection, conduction, rayonnement ;
- structure des corps solides et des fluides ; tension superficielle et capillarité ; loi des gaz parfaits, gaz réels, équation de Van der Waals, diagrammes de phase ;
- machines thermiques : pompe à chaleur, moteurs, réfrigérateurs ; premier et second principes de la thermodynamique, énergie interne, chaleur et travail, entropie, diagrammes p-V-T, processus isotherme isobare, isochore et adiabatique ;
- exemples pratiques.

Électricité

Mouvement d'une particule chargée dans un champ électrique ou magnétique ; fonctionnement des composants électroniques :

- conducteurs, semi-conducteurs et isolants ; résistance, diode, transistor et condensateur ; lois d'Ohm et de Kirchhoff ; circuits simples comprenant des résistances, des condensateurs et des transistors ; principes des circuits intégrés analogiques et numériques ; circuits électroniques simples ;
- force de Lorentz ; induction magnétique ; courant alternatif ; générateur, moteur et transformateur ; courant alternatif et circuit ;
- exemples pratiques.

Ondes

Mouvement harmonique simple :

- représentation mathématique d'une onde ; battements, ondes stationnaires, interférences, effet Doppler et la diffraction ;
- le son comme phénomène ondulatoire ; analyse qualitative du son ;
- description du comportement de la lumière à l'aide de l'optique géométrique et des ondes en particulier la réflexion, la réfraction, la dispersion et la diffraction ;
- les spectres lumineux continus et de raies ;
- illustrations des concepts ci-dessus à l'aide d'instruments d'optique et de musique.

Histoire de la physique

- Aristote et l'époque postérieure.
- Galilée et la cosmologie classique.
- Newton et les conséquences de sa physique.
- La chaleur et l'électricité au XIX^e siècle.

- Le développement de la physique moderne (après 1900) ; le modèle d'atome de Bohr ; la relativité restreinte d'Einstein ; les particules élémentaires (leptons et quarks).

Astronomie

Mécanique céleste classique, loi de gravitation de Newton et les lois de Kepler :

- description et classification des objets célestes, galaxies, amas, constellations, nébuleuses ; classification des étoiles, diagramme de Hertzsprung Russell ; novae, supernovae, pulsars, étoiles variables, étoiles à neutrons et trous noirs ;
- production d'énergie par combustion de l'hydrogène (fusion) ;
- intensité lumineuse, spectres, loi du rayonnement, effet Doppler ;
- problème du ciel nocturne noir, taille de l'univers, modèle d'expansion de l'univers ;
- principes de la relativité restreinte, constance de la vitesse de la lumière, dilatation du temps, contraction des longueurs, croissance relativiste de la masse, équivalence masse-énergie.

Examen

Un examen oral uniquement.

3. Sciences humaines

Dotation horaire (périodes hebdomadaires)

| | 2 ^e année | | 3 ^e année | | 4 ^e année | | | |
|-------------------|----------------------|---|----------------------|---|----------------------|---|----|---|
| Histoire | | 2 | 2 | | OC | 2 | OC | 2 |
| Géographie | 2 | 2 | | | OC | 2 | OC | 2 |
| Philosophie | | | | 2 | OC | 2 | OC | 2 |
| Economie et droit | 2 | | OS | 3 | OS | 3 | OS | 3 |

3.1 GÉOGRAPHIE – Discipline fondamentale

2^e année (2 périodes)

1^{er} semestre – Introduction et éléments de géographie physique

I. Introduction

- Vers une définition de la géographie : historique de la discipline ; utilité, questions et méthodes actuelles.
- Notions de cartographie.

II. Structure et transformation de l'écorce terrestre

- Principes géodynamiques. La tectonique des plaques et ses effets : volcanisme, tremblements de terre, tsunamis, orogénèse.
- Les facteurs d'érosion (eau, vent, glace,...) et les modelés qu'ils engendrent.
- Les liens entre les transformations de l'écorce terrestre et les activités humaines : les risques naturels et leur gestion.

III. Météorologie, climatologie et milieux naturels

- Structure générale de l'atmosphère : nature et propriétés, circulation générale. Notions de pression, température, précipitations, vents.
- Analyse de cartes météorologiques à travers des situations typiquement « helvétiques ».
- Localisation et description des grandes zones climatiques.
- Les liens entre climats et milieux de vie des hommes, dans une perspective incluant la notion de réchauffement climatique.

2^e semestre – Éléments de géographie humaine

IV. Géographie de la population

- Les facteurs de localisation des populations : site, situation, accidents historiques.
- Les indicateurs démographiques et leurs liens avec l'analyse et la prospective territoriale.
- La transition démographique : explosion démographique, vieillissement.
- Les migrations économiques et forcées : causes et conséquences.

V. Géographie urbaine

- L'évolution du phénomène urbain : de la ville entre remparts à la mégalopole.
- Les différents types de villes : morphologie, fonctions.
- La ville durable : enjeux sociaux, économiques et environnementaux.

VI. Géographie économique

- Population active, nomenclature générale des activités économiques : typologies et évolutions.
- Les agricultures traditionnelle et moderne.
- Les facteurs principaux de localisation des entreprises : modèles et enjeux liés à la mondialisation.
- Le tourisme : enjeux en régions de montagne et littorales.
- Les associations économiques et leurs impacts.

VII. Énergies, transports

- Énergies renouvelables et non renouvelables : caractéristiques et impacts environnementaux.
- Les différents modes de transport en lien avec les systèmes de production et l'urbanisation.

VIII. Aménagement du territoire

- Les lignes directrices de la Confédération en matière d'aménagement territorial.
- Les outils d'aménagement du territoire à disposition des cantons et des communes : plan directeur, plan de zone, police des constructions.

3.2 GÉOGRAPHIE – Option complémentaire

4^e année (2 périodes)

L'option complémentaire en géographie vise l'acquisition des mêmes savoirs, savoir-faire et attitudes. La différence sera que l'étude des thèmes pourra se faire beaucoup plus en profondeur en mettant l'accent sur le travail interdisciplinaire pratique et sur le terrain.

Examen

Un examen oral uniquement.

3.3 HISTOIRE – Discipline fondamentale

L'enseignement de l'histoire se répartit sur deux semestres à raison de 2 périodes hebdomadaires : au 2^e semestre de la 2^e année, soit un équivalent d'une période hebdomadaire en 2^e année, puis au 1^{er} semestre de la 3^e année avec 2 périodes hebdomadaires ; le programme se décline ainsi sur deux semestres.

2^e année (1 période)

Consolidation

- Lecture, résumé, prise de notes, mémorisation.
- Notions chronologiques de base.

Introduction

- Périodisation et chronologie.
- Analyse et explication des sources.
- Étude et construction d'un graphique, d'un schéma, d'une carte, d'un organigramme, d'une chronologie, étude de statistiques.
- Recherche bibliographique.
- Approche pluridisciplinaire.
- Élaboration d'un vocabulaire spécifique.
- Sensibilisation à une attitude réfléchie, curieuse et critique face à l'information.
- Prise de conscience des attaches avec sa propre culture et de la diversité culturelle.

Contenus

La notion de civilisation sera abordée. Les contenus seront choisis en fonction de deux des démarches suivantes au moins :

- étudier l'histoire de la civilisation occidentale, mettre en perspective ce qui a été étudié dans la scolarité obligatoire, ou étudier une civilisation «extra-européenne» et permettre à l'élève de repérer et de relativiser ses valeurs;
- étudier un thème et permettre à l'élève d'intégrer ses connaissances relatives à l'histoire de la civilisation occidentale et de les interroger ; ou étudier une époque et permettre à l'élève d'en avoir une approche multiple et globale.

Remarque

L'enseignement durant le 1^{er} semestre devrait porter sur des sujets antérieurs au XIX^e siècle.

3^e année (1 période)

Consolidation

- Recherche.
- Analyse des sources.
- Lecture et représentations schématiques (cartes, schémas, graphiques,...).
- Notions chronologiques de base.
- Sensibilisation à l'altérité et à la relativité des jugements.
- Initiation à la vie politique.

Introduction

- Examen de la nature de l'histoire.
- Réalisation d'un dossier, d'une synthèse.
- Analyse des mécanismes sociaux, politiques et économiques.
- Approche historiographique.
- Réflexion épistémologique.
- Réflexion critique sur les fondements de notre société.

Contenus

Dans le cadre des démarches proposées, l'enseignement abordera au moins deux sujets significatifs qui permettent une analyse et un questionnement des faits sociaux de façon approfondie, diversifiée et diachronique ou synchronique.

Dans le cadre de la démarche proposée, l'enseignement abordera de manière approfondie et diversifiée au moins deux sujets qui permettent à l'élève de s'interroger sur la vie en société, sur le monde dans lequel il vit et sur le rôle qu'il veut y jouer.

Exemples

- Histoire et intolérance (histoire des idées, histoire politique, culturelle, sociale, etc.).
- Les hommes et la mort (histoire des mentalités, histoire religieuse, histoire de l'art, histoire sociale, etc.).
- Histoire de l'Entre-deux-guerres (histoire politique, histoire économique, histoire sociale, histoire des idées, etc.).

Remarque

Au cours du deuxième semestre, l'enseignement portera sur les origines du monde contemporain et le XX^e siècle ou sur un sujet d'histoire suisse. Dans le même temps, l'enseignement pourra aborder des sujets d'actualité. Il s'agira de montrer que les situations étudiées peuvent avoir des origines très lointaines, et que les faits passés trouvent souvent un prolongement dans le présent.

3.4 HISTOIRE - Option complémentaire

4^e année (2 périodes)

L'organisation de l'option complémentaire est laissée à la file d'histoire qui en définit les objectifs et la mise en œuvre (contenus et formes).

On entend par mise en œuvre, d'une part, l'approfondissement des apprentissages et l'appropriation par l'élève des savoirs, savoir-faire et attitudes ; d'autre part, l'exploration de nouveaux champs d'étude (exemples : historiographie, histoire quantitative, histoire orale, introduction à l'archéologie, histoire et cinéma, histoire locale, etc.). La détermination des étapes de cette mise en œuvre suppose la prise en considération de la complexité des objectifs et des contraintes institutionnelles. Concevoir avec les élèves un projet d'étude nécessite un certain nombre de mises au point et de définitions concernant :

- les finalités et les objectifs ;
- les moyens et les méthodes ;
- les stratégies et l'organisation ;
- la réalisation ;
- l'évaluation du résultat.

Le choix des sujets et la forme de l'évaluation répondent au souci de mettre en œuvre les différents objectifs.

Examen

Un examen oral uniquement.

3.5 INTRODUCTION À L'ÉCONOMIE ET AU DROIT – Discipline fondamentale

2^e année (1 période)

Seront traités quatre thèmes parmi ceux ci-dessous, en tenant compte de l'actualité économique.

En économie politique :

- concepts de base de l'économie politique (biens, besoins, agents et circuits économiques, offre et demande, détermination des prix) ;
- les facteurs de production, la valeur, la valeur ajoutée, la productivité ;
- analyse d'éléments de politique conjoncturelle (cycles économiques, inflation, chômage).

En droit :

- sources et subdivisions du droit, personnes physiques et morales ;
- l'exercice des libertés constitutionnelles, limites et devoirs, les institutions démocratiques ;
- introduction aux obligations et au droit commercial.

3.6 ÉCONOMIE ET DROIT – Option spécifique

3^e année (3 périodes)

En économie d'entreprise et en droit

L'entreprise et son organisation

- Choix d'une forme juridique.
- Structure d'organisation.
- Stratégie de gestion.
- Détermination du résultat et répartition.

La fonction commerciale

- Éléments de marketing.
- Le contrat de vente.
- Le contrat de bail.
- Introduction à la procédure de saisie et faillite.

La fonction production

- Éléments de comptabilité générale et analytique d'exploitation.
- Le contrat d'entreprise.
- Le contrat de mandat.

4^e année (3 périodes)

En économie d'entreprise et en droit

La fonction financière

- L'analyse financière.
- Le cautionnement ou la gestion prévisionnelle.

La fonction sociale

- La gestion des ressources humaines.
- Le contrat de travail.

En économie politique

Micro-économie

- Offre, demande, marché (concurrence parfaite, monopole, oligopole).
- Élasticité et optimum (en concurrence parfaite et monopole).

Macro-économie

- Indicateurs clés : inflation, chômage, PIB.
- Théories économiques : classiques, néoclassiques, keynesiennes, monétaristes.
- Fonctionnement des banques centrales.

Examen

L'épreuve est écrite et orale. Elle privilégie les études de cas et la mise en évidence des capacités de réflexion et de synthèse des candidats.

L'examen écrit comprend au moins une épreuve de chaque discipline ou des sujets interdisciplinaires et porte sur le programme de 3^e et 4^e année.

3.7 PHILOSOPHIE – Discipline fondamentale

3^e année (1 période)

Parmi les multiples régions du savoir philosophique, on abordera essentiellement l'aspect suivant :

- philosophie théorique portant sur les questions fondamentales de l'être, de la représentation et du langage.

3.8 PHILOSOPHIE – Option complémentaire

4^e année (2 périodes)

1^{er} semestre

La lecture d'un texte intégral court (moins de 100 pages) et fondateur de la tradition philosophique.

2^e semestre

Une approche thématique illustrée par la lecture de quelques extraits de textes issus des périodes antiques, médiévale-renaissante, moderne et contemporaine.

Liste illustrative des thèmes

- Un courant ou une époque.
- Philosophie d'un domaine d'étude (art, économie et droit, histoire, langage, politique, religion, esthétique, sciences et techniques).
- La question de l'âme et du corps.
- La question de la justice.

Examen

Un examen oral uniquement.

4. Arts

Dotation horaire (périodes hebdomadaires)

| | 1 ^{re} année | | 2 ^e année | |
|--------------|-----------------------|---|----------------------|---|
| Arts visuels | | 2 | 2 | 2 |
| Musique | | 2 | 2 | 2 |

4.1 ARTS VISUELS – Discipline fondamentale

1^{re} année (1 période)

Atelier

Apprendre à utiliser les éléments du langage plastique (couleurs, valeurs, traits, volume, etc.) et leurs relations, dans le but de reconnaître leurs qualités expressives.

2^e année (2 périodes)

Histoire de l'art (1 période)

Approche des problèmes fondamentaux de l'histoire des arts visuels par l'étude d'œuvres représentatives, relevant d'arts différents, permettant de montrer leur articulation dans l'histoire, de manière à favoriser les connaissances et l'indépendance des élèves face aux images.

Il s'agit, à l'aide de projections (diapositives, émissions vidéo, etc.) et de visites d'expositions, d'acquérir une première maîtrise du langage visuel, en situant toujours les œuvres dans leur contexte, et en variant les approches.

Le choix des œuvres est laissé aux enseignants; toutefois, il est impératif que la période qui va de 1850 à nos jours soit abordée.

Atelier (1 période)

Consolider les acquis de la formation antérieure. Apprendre à utiliser les éléments du langage plastique (couleurs, valeurs, traits, volume, etc.) et leurs relations, dans le but de reconnaître leurs qualités expressives. Poursuivre l'expérimentation du langage plastique, afin de se l'approprier et d'apprendre à faire des choix. Sont également abordées les questions de sens que pose toute image, ce qui suppose notamment d'apprendre à recourir à des références, à utiliser une documentation personnelle.

4.2 MUSIQUE – Discipline fondamentale

1^{re} année (1 période)

Connaissances musicales élémentaires

- Capacité de lire une partition simple.
- Connaissance des rythmes binaires et ternaires simples.
- Connaissance des mesures simples (2/4, 3/4, 2/2...) et composées (6/8, 9/8...).
- Connaissance des intervalles majeurs, mineurs, augmentés et diminués.
- Savoir construire des accords majeurs, mineurs, diminués et augmentés.
- Connaissance des gammes majeures et leurs relatives mineures sous leurs différentes formes (naturelle, harmonique et mélodique).
- Connaissance de toutes les tonalités.

Formation de l'oreille

- Chanter et identifier les intervalles et les modes.
- Reconnaître à l'audition et scander les rythmes étudiés dans la partie théorique.
- Identifier les timbres des instruments de l'orchestre.

Pratique

Une place sera réservée à une pratique vocale ou de musique d'ensemble, dont les buts visés sont les suivants :

- qualités techniques – justesse, sonorité, précision rythmique, tempo, diction (pour la musique vocale) ;
- qualités musicales (nuances, phrasé, style, capacité à communiquer une émotion) ;
- découvrir et développer sa propre voix.

2^e année (2 périodes)

Histoire de la musique

Choisir deux ou trois chapitres d'histoire de la musique, tirés de la liste ci-dessous :

- Le Moyen-Âge : monodie grégorienne, École de Notre-Dame ;
- La Renaissance, musique polyphonique vocale ;
- L'époque baroque, de Monteverdi à J.-S. Bach ;
- L'époque classique, Mozart, Haydn, Beethoven ;
- L'époque romantique, Schubert, Schumann, Berlioz ;
- La symphonie au XIX^e siècle ;
- L'opéra au XIX^e siècle ;
- Une école nationale au XIX^e siècle : Russie, Tchécoslovaquie, Espagne ;
- Un compositeur important du début du XIX^e siècle, Debussy, Stravinsky, Bartók, Schoenberg ;
- Le jazz : des origines au style be-bop ;
- Une tradition populaire : musique appenzelloise, musique bretonne, chanson napolitaine...
- Une tradition extra-européenne : musique arabe, musique vietnamienne...

Formation de l'oreille

- Poursuivre les activités visant à développer l'oreille musicale commencées en 1^{re} année.
- Identifier à l'écoute les époques musicales en lien avec l'étude des chapitres tirés de l'histoire de la musique.
- Savoir replacer une œuvre dans son contexte historique et social.
- Aborder les formes et les genres musicaux propres à chaque sujet choisi.
- Convenir d'une liste d'écoute illustrant chacun des chapitres retenus. Analyser et reconnaître les œuvres choisies à l'audition.

Pratique

- Continuer et développer la pratique vocale et de musique d'ensemble commencée en 1^{re} année.

Référence

- U. Michels, *Guide illustré de la musique*, Fayard (Les Indispensables de La Musique).

